

la terre

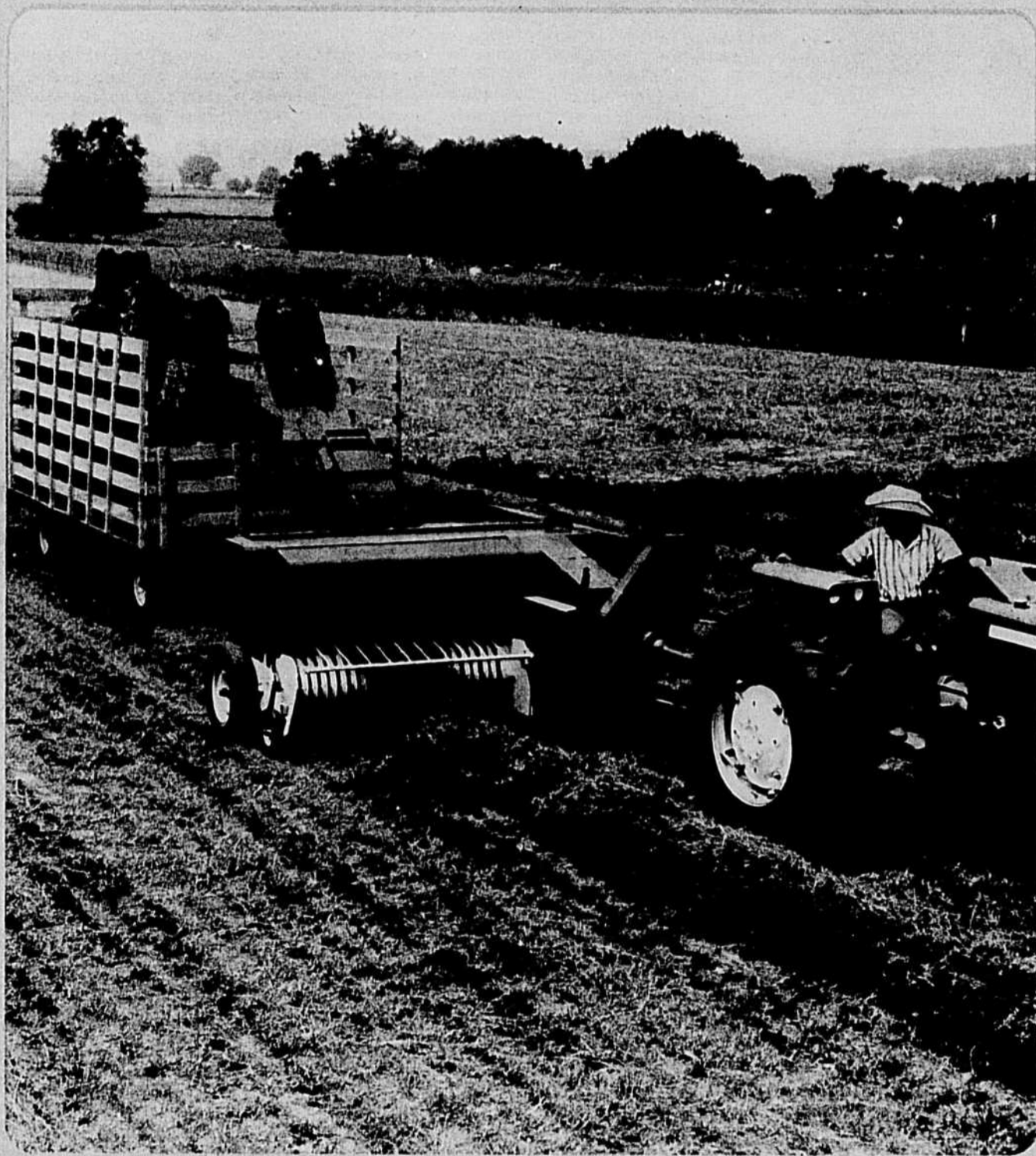
472 QN-7080-1-1
BIBLIOTHEQUE DE LA
LEGISLATURE,
HOTEL DU GOUVERNEMENT,
QUEBEC 4, QUE.

— D E C H E T —
OLE FRANÇAIS D'AMÉRIQUE



Port payé à Québec

Vol. XLII — No 17 — Montréal, 30 juin 1971



*La loi
du Manitoba
jugée illégale*

**FEDCO
n'a pas
l'intention de
suspendre
ses opérations**

page 16

●
**Nouveaux
prix
du lait
industriel**

pages 3 et 8

*Le Président Albert Allain
répond à vos questions sur:*

**les oeufs, le contingentement,
les provendes, le syndicalisme**

pages 4 et 5

**Nouvelle requête en vue
d'un plan conjoint des
producteurs de porcs**

page 16

L'OPINION RURALE...

Lettre ouverte aux courtiers en bois de pulpe

Il fallait sans doute que les courtiers de bois soient fortement poussés par le pressentiment de leur disparition prochaine ou encore vraiment à court de moyen pour étaler une aussi minable argumentation dans les journaux du 22 mai dernier, contre l'Office des Producteurs de Bois de la Région de Québec.

On se rappellera les conclusions du Rapport de la Commission Royale d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce concernant l'achat du bois à pâte, rapport datant de 1958 décrivant dans un volume de quelque 246 pages, toutes les prouesses et les manigances mises en oeuvre pour acquérir les bois des producteurs à vil prix et le revendre ensuite à un prix d'or. C'est d'ailleurs à la suite de la mise à jour de ces pratiques que les producteurs ont commencé à se tourner vers la formule des plans conjoints pour reprendre graduellement le contrôle de leur mise en marché.

Pour le commun des mortels, le courtier de bois est considéré comme un simple intermédiaire jouant un certain rôle dans le marché du bois. Pour les producteurs, c'est le parasite dont ils ne peuvent se payer le luxe plus longtemps.

La plupart des compagnies forestières sérieuses qui négocient chaque année avec notre Office comptent sur le bois de nos producteurs pour un approvisionnement à long terme. Le courtier pour sa part semble se foutre éperdument de ce principe et suscite chaque année des coupes abusives et fournit le financement nécessaire à certains acheteurs ou gros producteurs pour l'achat de coupe de bois — On sait par ailleurs

que ces personnes se voient garantir des contrats de vente pris à même les quantités négociées par l'Office des Producteurs, pour l'ensemble des producteurs d'une région. Voilà un exemple de la pratique courante exercée au détriment de la collectivité.

Nous voyons même des courtiers obtenir des contrats supplémentaires de certaines compagnies pour satisfaire cette pratique qui devient intolérable pour les producteurs qui respectent une coupe rationnelle de leur boisé et qui rencontrent de sérieuses difficultés dans la vente de leur production; la place étant prise par les pilleurs de lots.

En 1970, les producteurs des régions où il existe encore malheureusement des courtiers, sont demeurés avec quelque 13.000 cordes de bois sur les bras ne trouvant pas preneur alors qu'ils voyaient régulièrement circuler devant leurs portes, des caravanes de camions de bois qui se dirigeaient aux diverses usines.

La farce a assez duré; le temps du chantage et des balivernes dirigés contre notre organisme, ça ne colle plus. Fini les semeurs de doute et les faux prophètes. Il y a dix ans, nous n'avions pas d'outil pour protéger nos intérêts, aujourd'hui, nous avons nos plans conjoints et nous attendons bien nous en servir pour notre bien à nous, producteurs. Nous en avons fait l'expérience dans le passé et aujourd'hui, nous sommes en mesure de démontrer qu'ils servent réellement nos intérêts et ce n'est certes pas quelques courtiers qui vont nous dicter de règle de conduite à suivre.

Les gens qui nous représentent ne peuvent être attaqués publiquement et aussi fausement que les courtiers le font. Ces gens sont nos administrateurs ou nos employés, ils ne sont pas rémunérés à coup de commission de \$1.00 la corde ou même davantage mais bien payés uniquement sur une base de salaire bien normale pour des employés qui ne comptent pas leur temps et qui se dévouent jour et nuit pour nous. Il faut regarder tous les déplacements pour les négociations, réunions de toutes sortes effectuées par nos administrateurs pour orienter toute l'administration d'un tel organisme. Nous le faisons pour \$0.35 la corde et s'il reste un surplus de revenus d'opération chaque année, n'oubliez, messieurs les courtiers, que cet argent demeure la propriété des producteurs; pouvez-vous en dire autant!...

De plus, si les producteurs ne sont pas satisfaits de tel ou tel administrateur ou employé, ils peuvent démocratiquement lors de leur assemblée générale annuelle, faire valoir leurs opinions et procéder à des changements. Encore une fois, ne

vous prenez pas pour d'autres puisque la démocratie chez-vous ressemble étrangement à la dictature pure et simple.

Il faut être réellement imprudent pour interpréter avec autant d'illogisme, des chiffres qui nous sont fournis en bonne partie par les courtiers eux-mêmes. Est-ce à dire que les rapports que vous nous fournissez ne seraient pas réels?...

En ce qui concerne les prix payés au producteur dans le comté de Portneuf, nous vous conseillons de suivre au préalable un cours en foresterie pour vous renseigner sur les différentes essences et qualité de bois exigées avant d'affirmer que seul le transport y est pour quelque chose.

Au sujet des différences de prix entre les usines! Nous vous mettons au défi de tenter de négocier le même prix chez Building Products et chez Domtar et vous verrez immédiatement la fermeture d'une usine.

Toutefois, comme il vous manque les données les plus importantes c'est-à-dire celles qui font l'objet de négociation avec les usines et non avec vous et que de toute façon, vous ne semblez rien n'y comprendre, prouvez-nous que l'Office a eu recours aux courtiers dans Charlevoix?...

Dans Montmorency, il existe en particulier deux acheteurs

sérieux et très appréciés par les producteurs. Toutefois, on essaie depuis plusieurs années de nous imposer un courtier dans cette région et voici ce qui se produit: le courtier en question détenait un contrat avec une compagnie en 1970. Celui-ci a tenté de remplir son contrat en baissant même sa commission de \$1.00 et il n'a finalement livré que le 1/3 de son contrat et ce en dépit d'un surplus de bois dans cette région. Voilà un bel exemple de l'efficacité du courtier...

Au cours de nombreuses années, où l'on pouvait nous exploiter sans remonter d'obstacles, nous passions pour des gens pratiques, les gros courtiers s'enrichissaient à nos dépens et nous étions sous l'impression qu'il s'agissait du fatalisme ou d'une destinée du genre "né pour un petit pain".

Nous avons découvert avec le temps, les semeurs de troubles, les exploités, les vrais responsables de notre situation lamentable. Nous avons placé notre confiance dans l'U.C.C. et les plans conjoints et rien ne nous empêchera de prendre en mains, le contrôle de notre mise en marché avec laquelle vous vous êtes engraisés assez longtemps...

Un groupe de producteurs de bois du comté de Bellechasse

Roi devenu esclave

Comme tous les rois de la terre, les cultivateurs disparaissent. Nos agronomes ont encouragé la construction de poulaillers de 50,000 poules ou poulets, de porcheries de 5,000 cochons. Résultat, prix tellement bas que les cultivateurs perdent de l'argent et l'on veut faire la même chose avec, les fermes de 500 arpents, 200 vaches, \$100,000. de machines.

Nos gouvernements veulent garder quelques cultivateurs endettés avec beaucoup de machines pour cultiver et envoyer 95% des cultivateurs chômer dans l'oisiveté, productrice d'ivrognes, drogués, voleurs, tueurs et débauchés avec les moyens anticonceptionnels connus!

Nos gouvernements, quand ils ne veulent rien faire et tranquiliser les contestataires font des enquêtes très dispendieuses et longues. Ces enquêtes nous disent que 80% des cultivateurs travaillent à perte et sont obligés de travailler dans les villes et chantiers. Dans quelques

régions favorisées, la moitié se fait \$2,500.00 par année ou 0.60c par heure pour plus de 4,000 heures par année et est obligé de payer \$5.00 à 8.00 pour un mécanicien, électricien et plombier, \$25.00 pour visite vétérinaire, \$5.00 à \$12.00 de l'heure pour maître et maîtresse d'école avec congé, maternité, maladie et grèves payés. Résultat: former des contestataires, chômeurs avec un peu d'instruction et aucune éducation.

M. Bourassa, avant de courir tous les pays pour emprunter des milliards pour payer les industriels étrangers qui ne sont pas intéressés à venir payer en taxes les folies de nos gouvernements, commencez donc par arrêter l'importation des viandes, beurre, fromage et la falsification des fromages, beurre, crème et lait que vous encouragez et aidez le cultivateur à les produire au lieu de leur faire payer l'amende. Vous aurez moins de chômeurs!

Alfred Emile Couture
St-Augustin
Portneuf

La vérité! rien que la vérité, toute la vérité

C'est en commençant par ces mots qu'un chef coopératif lançait récemment une accusation contre le président de l'U.C.C. M. Albert Allain.

Si un ou des chefs de Coopérative Fédérée ou autre, n'ont pas autre chose à faire que de truquer des communiqués en tentant ensuite de les faire signer par notre président via un intermédiaire, n'ayant pas l'audace de se présenter lui-même, un tel document n'a pas grand valeur à mon avis. C'est néanmoins ce que le vice-président de la Fédérée a tenté de faire.

M. le vice-président, je crois que M. Allain était justifié de ne pas s'occuper de votre

document puisque vous lui tendiez un piège qui aurait été néfaste aux producteurs. Notre président préconise un moyen beaucoup plus valable que le votre pour faire disparaître la pénalité de \$2.40 (subsidés). Par exemple, devant la baisse de production du lait, il négocie avec les dirigeants de l'Office des Producteurs de Lait Industriel pour obtenir des augmentations de quota de production, ce qui élimine automatiquement la pénalité de \$2.40 le cent livres de lait. De plus, M. Allain négocie des majorations de prix (subsidés). Et vous, messieurs de la "Fédérée" et de "Granby", vous ne pouvez trouver mieux que d'être contre ça.

MM, les chefs coopératifs en 1967-68, quand vous avez parcouru toute la province dans le but d'anéantir le plan conjoint de lait industriel, aviez-vous la conviction de travailler dans l'intérêt des producteurs?

Et le 1er mai 1968, lorsque la Coopérative de Granby a baissé le cent livres de lait de \$0.10 (subsidés), était-ce pour rembourser les dépenses que vous aviez faites pour empêcher les producteurs de réussir leur plan conjoint? Vous vous souvenez sans doute d'une question qui vous a été posée lors d'une assemblée tenue en janvier 1969: "Pourquoi avez-vous baissé le cent livres de lait le 1er mai 1968?" On nous avait répondu, c'est parce que le marché du fromage était à la baisse et pourtant vous saviez fort bien que la Commission Canadienne du lait avait maintenu le prix du fromage et vous vous gardiez bien de nous le dire. Donc vous nous avez trompés en nous faisant perdre sans raison \$0.10 (subsidés) du cent pendant un an. Et cette année on nous arrive avec un autre truc du genre sous le soi-disant couvert de la vérité...

Une autre question vous a été posée à ce même jour de janvier 1969 au sujet du désaccord avec nos dirigeants du plan conjoint du lait industriel. Un coopérateur vous a alors demandé pourquoi ne feriez-vous pas une autre assemblée devant tous les producteurs-coopérateurs et avec les administrateurs de l'Office des Producteurs de Lait Industriel dans le but d'en venir à une entente et d'arrêter cette guerre froide qui tourne évidemment au détriment des producteurs. Vous avez refusé catégoriquement en disant que vous n'aviez pas de temps à perdre pour ça. Pourtant vous en avez perdu beaucoup de temps en faisant le tour de la province pour nous combattre et à nos frais et dépens bien entendu. Qui devrions-nous croire maintenant? Nos dirigeants de l'U.C.C. avec tout le bien qu'ils font pour la classe agricole ou des chefs coopératifs qui nous bourrent de mensonges? Je crois que la question ne se pose même pas. Des gens qui ont peur de dialoguer avec nos administrateurs de plans conjoints ou avec ceux de l'U.C.C. nous prouvent qu'ils n'ont rien de bon à nous présenter et qu'ils ne méritent pas notre confiance.

M. Onésime Rivard,
Grondines,
Cté. Portneuf, P.Q.

Dans la Préparation H une nouvelle substance contre les hémorroïdes

Une substance cicatrisante exclusive
provoque la rétraction des hémorroïdes et la
cicatrisation des tissus.

Un grand institut de recherche vient de mettre au point une substance cicatrisante sans pareille pour la rétraction des hémorroïdes, le soulagement de la démangeaison et la cicatrisation des tissus.

Cette substance ne fait pas qu'apaiser les douleurs locales; dans nombre de cas, on a pu observer une rétraction notoire des hémorroïdes.

Mieux: l'effet cicatrisant du médicament s'est prolongé durant plusieurs mois.

Cette substance aux effets si bienfaisants se nomme la Bio-Dync; elle aide rapidement à la cicatrisation des cellules et stimule la croissance des tissus nouveaux.

La nouvelle Bio-Dync est offerte soit en onguent, soit en suppositoires sous le nom de Préparation H. Elle est en vente dans toutes les bonnes pharmacies et s'accompagne d'une offre de remboursement.



Propriété de l'UCC-Fondé en 1929
515, avenue Viger, Montréal 132
Tél. 288-6141

Le seul hebdomadaire agricole
français d'Amérique

DIRECTEUR:

Henri-Paul PROULX

REDACTEUR EN CHEF:
Pierre COURTEAU

REDACTRICE:

Mme Rosaline D.-LEDOUX

GÉRANT DE LA PUBLICITÉ:

J.-V. HENRY

Représentants à Toronto:

Colin C. King & Ass.,

32, rue Front ouest,

Toronto, Ont.

Composition/Montage

Rive-Sud Typo Service Inc.

Imprimé par

Les Presses

Lithographiques

1965 Inc.

Publié le mercredi

de chaque semaine

Abonnement: 1 an, \$2.

3 ans, \$5; 5 ans, \$6.

Dépot légal — 2e trimestre 1971

Bibliothèque nationale du Québec

Enregistrement No. 1051

Courrier de la deuxième classe

Une attitude positive remplace la méfiance traditionnelle

Il n'est pas facile de porter une appréciation sur la sentence arbitrale rendue par la Régie des marchés agricoles du Québec, le 17 juin dernier. Cette décision se rapporte au différend qui opposait, d'une part, la Fédération des Producteurs de Lait Industriel et d'autre part, les transformateurs représentés par le Conseil de l'Industrie laitière et la Coopérative Fédérée.

Une évolution importante se produit depuis quelques semaines dans les relations entre les transformateurs et les producteurs. Une attitude positive remplace graduellement la méfiance traditionnelle qui existait entre les parties. Certes, chacun défend les intérêts de ses commettants avec toute l'énergie dont il dispose, mais de plus en plus on réalise de part et d'autre que très souvent les intérêts sont communs.

Ces réflexions se rapportent particulièrement à la mise en opération du contingentement de la mise en marché par la Fédération. Malgré des lacunes malheureusement encore trop nombreuses, l'attitude des transformateurs dans cette opération a été positive et je crois qu'il est important de le mentionner.

La même mentalité a prévalu lors de la négociation de la convention de vente. Il y eut entente sur un certain nombre d'articles en négociation ou en conciliation.

À l'arbitrage, le différend portait surtout sur deux points: a) les retenues perçues par la Fédération pour l'administration du plan conjoint, la publicité

et les frais de mise en marché par la C.C.L.; et b) les prix.

En ce qui concerne les retenues, la Fédération, afin de simplifier et d'uniformiser la compilation, avait demandé à ce que le prélevé soit effectué sur base de matière grasse plutôt qu'au cent livres de lait. La raison de ce changement est que présentement le plan conjoint pour fin de contingentement doit compiler la production de chacun des producteurs de la province en livres de matière grasse et que pour fin de contrôle des prélevés, il doit exécuter une seconde fois la même opération, mais au cent livres de lait. La Fédération demandait de plus que l'ensemble des informations pertinentes à ces retenues soient inscrites sur la liste pré-établie de la C.C.L.

Relativement aux prix, la Fédération défend une augmentation de 32¢ le cent livres pour la hausse des prix de soutien, un ajustement pour obtenir la parité avec l'Ontario, une diminution des différentiels entre la zone A et B et la qualité A et B.

La décision de la Régie est la suivante: a) relativement aux retenues, elle accorde la présentation des données sur la liste pré-établie, mais refuse le prélevé à la livre de matière grasse; b) pour les prix, elle accorde 29¢ le cent livres au lieu de 32¢ et refuse les autres demandes.

Il est normal que tous soient insatisfaits de la décision de la Régie, mais celle-ci se devait de rendre une sentence arbitrale "acceptable" par les deux parties, et dans cette optique, elle a réussi.

Jean MERCIER

la des champs

PAR D. E. GRANDPRÉ

COÛT PROBABLE DES ALIMENTS AUX E.-U.

Lorsqu'il s'agit d'efficacité en production des denrées alimentaires, les États-Unis sont un peu là. Leur agriculture passe pour l'une des plus modernes, sinon la plus moderne, de tous les pays évolués. Comme Canadiens et en tant que voisins, nous en savons quelque chose.

La concurrence qui nous vient de l'autre côté des frontières peut être attribuable au dumping et au subventionnement des ventes à l'étranger. Mais ce n'est pas toujours le cas. Nombre d'autres éléments entrent en jeu, dont le climat en tout premier lieu, le degré de mécanisation, des techniques avancées de gestion, l'apport et la mise en oeuvre de découvertes d'ordre biologique et botanique, l'usage intensif des engrais et de l'irrigation, pour ne nommer que ceux-là.

On aurait tort de croire que cette efficacité et cette productivité s'appliquent à toutes les fermes des E.-U. Il y en a encore une forte proportion qui "tire le diable par la queue"; plusieurs qui ne sont pas et ne seront jamais rentables mais, comme ailleurs, le nombre de ces dernières a tendance à diminuer avec les ans.

Est-ce à dire que nos confrères d'outre-45e touchent un revenu proportionnel à leur travail et à leurs mises de fonds? Un revenu comparable à celui des autres secteurs de l'économie? Pas du tout. On estime, au contraire, que le revenu par agriculteur correspond à peu près aux trois-quarts du revenu par habitant de la population non agricole. C'est un phénomène commun à la plupart des pays évolués.

La surproduction?

Faiblesse économique causée par la surproduction, a-t-on l'habitude de dire. Il y a en cela

une part de vérité, mais une part seulement. Lorsque les agriculteurs produisent en deçà des besoins du marché, on les accuse de perdre des recettes à leur portée faute d'un débit suffisant. Et lorsqu'ils produisent le moins au delà des besoins, on leur reproche d'aller trop loin et de provoquer la chute des prix.

Et lorsque leur production correspond de près aux besoins des débouchés existants, peut-on vraiment dire qu'ils touchent la part de revenu qui leur revient de droit pour "avoir visé juste"? Il y a des raisons sérieuses de se le demander.

Ainsi, l'on prévoit que, cette année, consommateurs et consommatrices des États-Unis devront payer plus cher les denrées alimentaires qu'ils trouveront dans les supermarchés. Dans certaines spéculations, la surproduction est encore à l'état épidémique — le porc et les oeufs, par exemple — et déjà les prix des aliments dans l'ensemble ont déjà pris une courbe ascendante au détail.

5% et non 2%

Dans les milieux officiels de Washington, on estimait au début de l'année que la hausse des frais d'alimentation au consommateur ne dépasserait pas 2% par rapport à celle de 1970, qui avait été de 5%.

Mais, dans les milieux commerciaux, on soutient que la hausse atteindra le niveau de 1970 et pourra même le dépasser si les récoltes de grains pour l'alimentation du bétail et des volailles sont inférieures aux prévisions. L'opinion des gens affectés à la production, à l'emballage, à l'entreposage au transport et à la vente

affirmeront que les citoyens des États-Unis consacreront dans le voisinage de \$93 milliards et peut-être plus à l'achat d'aliments cette année. Depuis deux ans, le coût des aliments a causé un certain retard par rapport à celui des autres biens de consommation. D'ici un an, c'est peut-être l'inverse qui se produira.

Déjà, les économistes de Washington songent à réviser vers le haut leurs estimations du début de l'année (2%). Ils anticipent que certaines denrées comme le porc et les oeufs, qui se vendent actuellement à des prix de fortune, prendront une courbe ascendante avec le passage des mois.

Denrées de rechange

Il y a un an environ, les côtelettes de porc se détaillaient \$1 la livre au supermarché. Il y eut accroissement des effectifs dans les porcheries et le prix des côtelettes baissa à 75 et 80 c. la livre. Cette année c'est probablement l'inverse qui se produira, de sorte que les côtelettes reviendront, vers le début de l'automne, à 90c. ou \$1 la livre. Même évolution dans le cas des oeufs, bien que dans une proportion moindre. Déjà les troupeaux de poules diminuent en nombre et en effectifs. Quant au marché du boeuf, on s'accorde à dire qu'il se maintiendra à un niveau "respectable" et qu'il réussira même à faire des gains, surtout si les grains de provende — le maïs entre autres — est de nouveau sujet à la brûlure de la feuille.

Face aux prix élevés des viandes, les ménagères des E.-U. avaient l'habitude autrefois de se tourner vers le poisson comme source principale de protéine mais, pour l'instant, les fruits de la mer se vendent et promettent de se vendre plus

cher que dans le passé. Donc, peu d'aliments de rechange!

Aux intermédiaires

Même si les stocks de fruits et légumes en boîtes sont plus abondants que l'an dernier, le secrétariat à l'Agriculture prévoit une hausse de 19 à 21 cents la boîte d'ici peu. La raison invoquée: frais accrus du transport par camion et rail.

Pour leur part, les magnats du circuit commercial affirment que les frais de main-d'oeuvre et autres coûts de mise en marché absorberont en moyenne 60% du prix de détail des aliments. Ces frais généraux affirment-ils, s'accroissent à une allure telle, principalement au poste des salaires, qu'il faudra demander au consommateur de les acquitter sous forme de prix plus élevés. Il en sera de même des frais à la hausse dans les autres secteurs industriels: acier, transport, verre, boîtes à conserve, etc. A elles seules, les dépenses générales des supermarchés — loyers, entretien, assurances — marqueront une hausse de 7% que le consommateur sera appelé à solder.

A la suite d'un printemps défavorable à la récolte de la plupart des fruits et légumes frais, les agriculteurs des E.-U. réussiront-ils à augmenter un peu leurs recettes. Ils toucheront peut-être "un petit brin" des hausses de prix à la consommation. S'il en reste ... Car point n'est besoin d'avoir les connaissances et l'expérience d'un économiste chevronné pour deviner qu'ils seront les derniers servis dans la majorité des cas.

Le président de l'U.C.C., M. Albert Allain, répond à vos questions

La TCN par la voix de son rédacteur en chef Pierre Courteau a posé pour vous au président Albert Allain les questions que vous auriez sans doute aimé lui poser à propos des problèmes qui agitent actuellement le monde agricole. Le président de l'U.C.C. a bien voulu faire le point sur ces divers aspects de notre vie agricole.



• Quels sont les plus récents développements sur le front de la reconnaissance syndicale?

Dans la longue lutte pour l'obtention d'une loi sur le syndicalisme agricole, il nous apparaît que le gouvernement de la province fait preuve d'une résistance certaine quand il s'agit d'accorder aux cultivateurs ce qui a déjà été consenti à d'autres groupes.

On s'explique d'ailleurs très mal pourquoi il nous faut faire autant de représentations et attendre aussi longtemps pour être mis en présence d'une législation sur le syndicalisme agricole. Nous continuons de croire que ce que nous demandons au législateur est relativement modeste. Au fond nous ne réclamons rien qui n'a déjà été accordé à d'autres. Au surplus, le syndicalisme agricole a, depuis 1924, fait face à ses responsabilités avec les moyens qu'il avait, de façon objective et constructive. Il n'a pas été l'auteur de propositions insensées. Le seul reproche qu'on pourrait lui faire, c'est d'avoir consenti à patienter généralement six, sept ou huit ans pour obtenir les mesures qu'il attend de l'État. A ce chapitre, le meilleur exemple n'est-il pas la loi des marchés agricoles?

Dans les circonstances présentes, sur la base d'échanges que nous avons eus avec le ministre de l'agriculture, nous lui avons laissé voir ce sur quoi on s'entendrait. Bien que nous sommes informés que le Cabinet des Ministres a donné son accord de principe, nous ne sommes pas assurés de ce que seront les conditions qui nous seront faites finalement en matière de loi sur le syndicalisme agricole. Au fond, ce qui est recherché, par les cultivateurs ce sont les moyens essentiels au syndicalisme pour faire son travail, notamment une finance qui soit suffisante. Majoritairement, depuis des années, les cultivateurs se sont cotisés. Le problème qu'ils posent au gouvernement est le suivant: faire en sorte, au moyen d'une législation, que tous ceux là qui bénéficient des avantages recherchés et obtenus par l'Union assument leur part de responsabilité, compte tenu que dans le passé, dans le présent et dans le futur, ils n'ont subi et ne subiront de préjudice même s'ils n'ont pas jusqu'à maintenant assumé cette part de responsabilité. Au fond, c'est appliquer une mesure qui a un sens social bien défini à la classe agricole: c'est pour cela que ça nous apparaît bien modeste.

Bien entendu, nombre d'organisations et de personnes se sont senties obligées de faire des oppositions en avançant des arguments qui ne résis-

tent pas à l'analyse. Entre autre, que la cotisation éventuelle serait très élevée, sans limitation, et que par conséquent ça deviendrait un pouvoir tel entre les mains des administrations qu'on mettrait en place une organisation toute puissante. Rien de tel n'a été réclamé; à plus forte raison, rien de tel ne sera obtenu. D'après nous, la cotisation qui prévaut actuellement pourra encore prévaloir dans le futur et être modifiée comme elle l'était dans le passé. Il n'y a pas d'ambition d'un point de vue financier qui anime les dirigeants du syndicalisme agricole à l'heure actuelle. D'ailleurs, s'il nous est donné d'obtenir une loi, le législateur se chargera bien de mettre des restrictions en quantité pour que le monde agricole ne puisse se bâtir une organisation trop puissante. Cependant, au train où vont les choses, il me semble que les cultivateurs vont être de plus en plus confrontés avec eux-mêmes: ils auront à prendre des décisions et des engagements qui les concerneront tout particulièrement; à défaut de le faire, on pourrait bien être exposé à assister à la chute d'une organisation comme le syndicalisme que nous avons bâti de peine et de misère depuis au-delà de quarante ans. En d'autres mots, la tournure des événements, au moment où on demande plus de sécurité, nous apparaît telle que le gouvernement se prépare à nous placer dans une situation où nous devons faire collectivement un choix, c'est-à-dire se prononcer favorablement pour un loi du syndicalisme agricole et à défaut de le faire, rester avec le système que nous avons. Or, on sait que celui-ci est dépassé quant à sa façon d'assurer sa sécurité. Voilà pourquoi les cultivateurs seront appelés à poser des gestes de responsabilité dans les prochaines semaines ou les prochains mois.

• Le contingentement de la production laitière au Canada a-t-il entraîné les conséquences prévues?

Poser le problème du \$2.40, c'est par le fait même poser le problème du contingentement de la production. Cette décision des producteurs canadiens — il s'agit bien en fait d'une décision — remonte à l'assemblée générale tenue à Vancouver, en janvier 1970, réunion à laquelle participaient notamment tous les représentants du Québec, à savoir ceux du secteur coopératif et ceux venant des fédérations et du syndicalisme.

Il n'y eut de notre part, en tant que québécois, aucune objection à cette

orientation, bien au contraire. Tout au cours de l'année 1970, un comité spécial de travail a été mis sur pied et sur lequel on retrouvait des représentants de la coopération du Québec et un représentant du syndicalisme, dont le Président de l'U.C.C. Pendant toute la durée du travail de ce comité, l'orientation a été maintenue à savoir: proposer un système de contingentement applicable dans toutes les provinces et dont la caractéristique serait d'être uniforme.

À diverses occasions, le comité a fait rapport au conseil d'administration de la Fédération des Producteurs de Lait du Canada. Il a même fonctionné dans le cadre de grandes réunions où participaient conjointement la Commission Canadienne du Lait, le Gouvernement fédéral, et les sous-ministres des provinces. Donc, on est en face d'une orientation générale, consécutive à une décision commune, à la suite de laquelle on n'enregistra aucune réticence ou réserve de la part de qui que ce soit. Comme on le sait, cette décision a permis de déboucher sur une proposition concrète qui a trouvé son application au Québec et en Ontario, et qui s'est matérialisée par la signature d'une entente entre les deux provinces le 14 janvier 1971. Par cette entente, les organisations de producteurs s'engageaient par leurs pouvoirs de plans conjoints à mettre en place un système de contingents qui respecterait le niveau de production atteint par les concernés en 1970.

Voyons si vous le voulez bien ce que donnait au Québec cette entente: elle procurait à notre province l'avantage suivant, à savoir celui de confirmer une province dans un état de surproduction. Avant l'entente, le Québec avait 20% de sa production qui était considérée comme étant de la surproduction, hors quotas, et cette proportion là correspondait à 80% des surplus canadiens. Elle était frappée d'une pénalité de \$1.25 du 100 livres. Au lendemain de l'entente, cette même partie de production était en quelque sorte reconnue et n'était plus frappée que d'une retenue de .26 cents. En d'autres termes, le Québec venait de faire reconnaître sa production sur la base de 1969-70 et en même temps, réalisait une économie importante en termes de dollars. Bien entendu, les producteurs de lait nature étaient engagés par le fait même pour une partie de leur production, mais néanmoins ils furent en même temps dédommages — on le verra plus loin, du fait qu'une augmentation des prix de soutien du lait était également décrétée. Au même moment aussi, la Fédération spécialisée des Producteurs de lait industriel, en négociation avec les entreprises acheteuses du Québec, dont les coopératives, avait obtenu que celles-ci s'engagent à effectuer les retenues sur les produits laitiers, soit .26 cents pour la partie à l'intérieur du quota de mise en marché et \$2.40 pour la partie à l'extérieur de la production 1970.

Il faut noter qu'il y avait un engagement de part et d'autre, confirmé par des engagements et des signatures, tant des coopératives, soit aux niveaux des comités de travail, des conseils d'administration, des négociations avec les entreprises, etc: tout ceci était donc bel et bien sanctionné par les différentes parties en cause. Il faut ajouter à cela que cette coopération avait valu aux producteurs laitiers l'acceptation par le ministre de l'agriculture de modifier les niveaux de prix de soutien de l'ordre de .32 cents dans le cas de la poudre et de .36 dans celui du fromage. Ceci s'est traduit dans l'immédiat par une augmentation au producteur de l'ordre de .26 cents. En gros, tel est le résumé de l'opération contingentement

qui a confirmé le Québec dans un état de surproduction, tout en ne la cotisant qu'à raison de .26 cents du 100 livres. On a du même coup délimité ses droits à produire sur cette base là en sanctionnant les excès à raison de \$2.40 du 100 livres. Aujourd'hui, les choses ont changé: la production a effectivement diminué et certains prétendent que le \$2.40 — c'est maintenant réduit à \$2.05 — n'est plus valable. Je pense que c'est poser un faux problème. Ce qui est important pour les producteurs québécois n'est pas le lait produit hors contingent de mise en marché mais bien celui qui est à l'intérieur de ce même contingent. De toute façon pour le moment, on ne produit qu'à raison de 90% de ce qui est autorisée par la C.C.L. Donc, le \$2.05 ne s'applique que dans de très rares cas. Et même s'il n'existait pas pour des fins de paiements à l'exploration, les fédérations qui administrent le contingentement seraient obligées, à moins de passer pour ridicules, d'imposer elles-mêmes des sanctions à ceux qui le dépasseraient, car un système de contingentement de la production existe pour être respecté. Sous une forme ou sous une autre, il faudrait trouver une formule punitive pour que soient respectés les niveaux de quotas; de toute façon, à l'heure actuelle, le contingentement n'est pas un obstacle à la production car les producteurs pourraient produire un volume supérieur de 10% sans encourir d'autre pénalité que celle de .26 cents. Voilà pourquoi, je le répète, le \$2.40 ou le \$2.05 est un faux problème!

Ajoutons à cela que la période que nous traversons vient d'être marquée par une nouvelle décision du gouvernement fédéral, réduisant les frais de revenus. Ajoutons également que la C.C.L. nous a fait savoir que si les retenues effectuées présentement dépassaient les besoins pour assumer les frais d'exportation, il y aurait une remise au producteur à la fin de l'année laitière 1971-72. Ceci illustre bien une production qui est maintenant sous contrôle par les organisations de producteurs. Je pense qu'on a tout intérêt à continuer dans le même sens, ce qui ne veut pas dire qu'on ne devrait pas occuper avantageusement la marge de 10 ou 8% qu'on a abandonné.

Nous comprenons que l'opinion des industries de transformation peut être différente de la nôtre en ce sens que les entreprises trouvent leur intérêt à manipuler, commercialiser et à entreposer un grand volume de produits. C'est élémentaire, car dans une période telle celle que nous traversons, les frais des entreprises restent sensiblement les mêmes et nous pouvons aussi présumer que les entrepôts sont toujours là, qu'ils sont probablement vides et ne rapportent pas les revenus dont on peut s'attendre dans une période de surproduction. Ce sont des problèmes d'entreprises, qui ne sont pas à priori des problèmes de producteurs.

• M. le Président, quels sont les effets pour notre agriculture québécoise de la politique actuelle sur les grains de provendes.

Le problème d'approvisionnement en grains de provendes pour l'alimentation animale nous amène à conclure que si des correctifs ne sont pas apportés immédiatement, les productions sans sol (telles les oeufs, le porc et la volaille) deviendront tôt ou tard impossibles à maintenir dans l'Est.

La façon la plus rapide et la plus pratique d'exposer la situation c'est de rappeler le comportement de la Com-

mission des grains dans l'Ouest, ces derniers mois. À un moment donné, nous étions en présence de trois niveaux de prix différents pour les grains. Un premier niveau qui prévalait dans les Prairies où le Wheat Board n'assure aucun contrôle, niveau de prix qui s'établit en fonction de la demande locale et qui à certains moments était aussi bas que .35 cents le minot et qui a monté progressivement jusqu'à .80 cents. C'était le prix auquel les entreprises d'élevage pouvaient acheter les grains dans l'Ouest. Au même moment, les prix dans l'Est variaient entre \$1 et \$1.46 pour une quantité égale de grain, soit un minot. À première vue, ce sont là des écarts excessifs. Le troisième niveau de prix que nous avons connu, et qui nous amène à critiquer sévèrement le Wheat Board, fut les conditions préférentielles faites à des pays autres que le nôtre. On a consenti des ventes variant entre .75 et .80 cents le minot à l'étranger. À la limite, ceci signifie qu'on aurait pu voir des éleveurs européens venir acheter ces denrées chez nous, transformer celles-ci en produits finis chez eux, et revenir nous vendre du porc ou de la volaille à des prix compétitifs.

Nous sommes en face d'un scandale, maison et il est clair qu'un des effets de ce comportement a été de conduire les différents intéressés dans l'Est à la conclusion que le Wheat Board ne pouvait et ne devait pas persister dans une telle position. Il n'existe aucun moyen, bien sûr, entre les mains des producteurs de l'Est pour mettre un terme à cette situation, le problème étant d'ordre politique. Mais il est clair qu'on ne pourra faire autrement que de demander à nos représentants politiques, à Ottawa, de défendre la question au plan national. Il faudra déboucher sur une politique de prix plus équitables, entre l'Est et l'Ouest, par une politique commerciale différente du Wheat Board, et cela sous

surveillance d'une autre administration que la sienne pour qu'il y ait des garanties véritables. Une autre alternative serait de libéraliser le commerce des grains d'alimentation, à la grandeur du Canada. Dans ce cas, cela signifie enlever au Wheat Board les pouvoirs qu'ils détiennent présentement afin de réglementer la vente des grains des Prairies. La défense de nos intérêts légitimes nous oblige à prendre cette attitude et à défaut de revirement de la Commission, je pense que cette orientation devient chaque jour de plus en plus irréversible.

• Le problème des oeufs a été particulièrement difficile au cours des derniers mois, pourriez-vous nous en dresser le tableau?

Ce qui a caractérisé la Fédération des Producteurs d'Oeufs de Consommation depuis le mois de mai 1970, c'est une longue période d'inquiétude, de perturbations et de crise. Loin de nous l'idée de tenir responsable d'une telle situation la Fédération comme telle, les administrateurs ou les producteurs.

Nous avons été mis en présence d'obstruction systématique de la part de certains, nous avons également dû affronter une insuffisance de la loi, si bien qu'il était à toute fin pratique impossible pour une administration de gérer des affaires de façon efficace. Avec le résultat naturellement que ceux-là qui ont dû absorber une bonne partie du préjudice, ce sont les producteurs. Il reste quand même que tout au long de ces difficultés, le gouvernement provincial, bien que trop lentement, s'est rendu à l'évidence et a convenu qu'il devait apporter un appui à la Fédération des producteurs sous différentes formes. Il l'a fait par la garantie d'un emprunt, il l'a fait par un octroi et il l'a également fait en modi-

fiant la Loi de mise en marché par le Bill 15. Plus récemment, la Régie des Marchés Agricoles s'est inscrite dans le tableau en appliquant rigoureusement, du moins pour quelques jours, son pouvoir de saisie. On peut au surplus noter ces semaines-ci une nouvelle orientation au niveau des grands magasins, tels Steinberg, Dominion et autres, dans le sens d'une collaboration beaucoup plus prononcée avec la Fédération. Quelques îlots de dissidents restent sur la défensive: on ose croire qu'ils comprennent que leur intérêt est beaucoup plus à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Fédération. Nous avons des raisons de croire que le redressement devrait pouvoir s'effectuer dans les prochaines semaines et dans les prochains mois, à la condition que l'on apprenne à réaliser au Québec ce que l'Ontario a compris depuis longtemps, c'est-à-dire une collaboration et un soutien entre les divers palliers d'intervention, à savoir, le producteur, le gouvernement, le commerce, et même le consommateur. Depuis longtemps, l'Ontario a servi l'exemple d'une province qui choisit d'abord ses intérêts et sait comment se comporter à l'endroit des autres, avec le résultat que nous avons généralement été perdants.

Il m'apparaît donc que la solution au niveau de la Fédération repose dans un effort loyal de collaboration entre les diverses parties. Pendant tout le temps de la crise, il faut quand même reconnaître une chose: la présence de la Fédération a été des plus utiles, en ce sens qu'un différentiel de prix en faveur des producteurs québécois, d'un ordre d'environ 8c la douz., a été maintenu. C'est donc dire que si on avait été en présence d'une liberté totale de circulation des oeufs, les producteurs québécois auraient encore connu une situation des plus désastreuses. Il est clair que cela se serait traduit par une faillite globale des entreprises de pro-

ducteurs. À la lumière des informations que nous recevons, au niveau du comité des prix, où siègent des gens du commerce et de l'industrie, il apparaît également que ceux-là qui le composent réalisent à quel point les niveaux actuels de prix sont insuffisants et que les producteurs sont en droit d'obtenir de meilleurs prix, ne serait-ce que la différence occasionnée par le dumping des oeufs de l'Ontario au Québec. Il semble bien que les perspectives en matière de production des oeufs tendent à un redressement de la situation, au fur et à mesure qu'avancera l'année 1971.

Notons que dans cette production comme dans d'autres, le consommateur ne devrait pas se scandaliser de la recherche par le Québec de niveaux de prix qui tiennent compte des coûts de production que nous avons ici dans l'Est.

Connaissez vos médicaments

4ème d'une série

LE FER POUR LES PETITS PORCELETS

Durant la gestation, le transport du fer de la truie au fœtus est très minime; après la naissance, les porcelets ne tirent pas beaucoup de fer du lait de la truie. Une addition de fer est impérative pour prévenir l'anémie.

Le fer peut être administré soit par injection, soit oralement. (Fer réduit). Le FER INJECTABLE est préféré parce que seulement une ou deux injections sont requises et le petit porcelet accumule une concentration plus élevée d'hémoglobine.

Parmi les FERS INJECTABLES (Dextrans, Dextrines et Polysaccharides) les produits à base de DEXTRAN sont plus efficaces pour l'assimilation du fer par les petits porcelets. Il y a des différences entre les fers injectables. Il y a aussi des différences dans les DEXTRANS. Voyez votre fabricant local SHUR-GAIN qui peut vous procurer une formule éprouvée de FER INJECTABLE à base de DEXTRAN.

Le FER RÉDUIT peut donner de bons résultats, mais nécessite 12 à 14 traitements.

"CONNAISSEZ VOS MÉDICAMENTS" un service en gestion des élevages de la DIVISION



de Canada Packers Limited

Voulez-vous en connaître plus au sujet de la santé des animaux? Remplissez seulement ce coupon, marquez votre choix et adressez à:

SERVICE SANTÉ ANIMALE SHUR-GAIN, C.P. 6045, Montréal 101.

Nom _____
 Adresse _____ Province _____
 PORCS VOLAILLES BOVINS BOUCHERIE BOVINS LAITIERS

AU SERVICE DE

LA FERME FAMILIALE

Rédigé en collaboration
 Chef de la rédaction: BENOIT ROY
 Directeur de l'Information

Reproduction autorisée en donnant crédit aux auteurs

L'assurance-santé animale contributoire

LES NÉGOCIATIONS PROGRESSED

QUÉBEC — Les négociations entre le ministère québécois de l'Agriculture et l'Association des médecins vétérinaires du Québec relativement à la mise en place du programme d'assurance-santé animale contributoire progressent de façon satisfaisante, mais il reste pour le moment absolument impossible de fixer la date précise de son entrée en vigueur.

C'est ce que vient de déclarer le ministre de l'Agriculture et de la Colonisation, M. Normand Toupin, qui précise toutefois que l'instauration du nouveau programme ne saurait tarder, qu'il pourrait même s'appliquer à partir du 1er juillet, et que, de toute façon, le ministère met tout en oeuvre actuellement pour accélérer les procédures qui retardent son application.

Le ministre a souligné qu'il n'a jamais été question, au cours de la tournée provinciale qu'il vient de terminer, de date absolument précise concernant l'application de ce programme.

"La seule chose que j'ai affirmée, a dit M. Toupin, c'est qu'au ministère, nous ferions l'impossible pour qu'il devienne effectif le 1er juin.

M. Toupin a précisé que la demande de l'Association relative à la signature d'une entente était l'élément qui avait retardé la mise en place du nouveau programme.

"L'Association nous a présenté un document; il a fallu

l'étudier; il faut maintenant négocier", a-t-il dit en terminant.

Dommmages aux récoltes

QUÉBEC — La Régie de l'Assurance-récolte du Québec profite des beaux jours de l'été pour rappeler aux agriculteurs québécois qu'ils doivent communiquer avec le représentant de l'assurance-récolte de leur région dès qu'ils constatent des dommages pouvant affecter le rendement de leurs récoltes.

Dans un communiqué remis à la presse, M. Paul-Eugène Cantin, directeur des représentants régionaux de l'organisme provincial précise que cette mesure a pour but de permettre aux représentants de la Régie d'aller constater les dégâts sur place.

Par ailleurs, M. Cantin assure les agriculteurs que le paiement des réclamations sera dorénavant versé très rapidement.

Selon lui, les réclamations pour dommages aux présentes récoltes seront remboursées dès l'automne 1971, ou, au plus tard, au cours du mois de janvier 1972.

Bonne récolte de bleuets en perspective dans la province

QUÉBEC — La prochaine récolte de bleuets sera bonne et pourrait même s'avérer excellente si la température du mois de juillet se prête aux conditions particulières de croissance de ce fruit.

C'est du moins l'estimation que font les spécialistes du service de l'Aménagement de la ferme au ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, à environ deux mois de la récolte.

Ces derniers font remarquer que le brûlage des bleuetières sur une superficie d'environ 10,000 acres, au printemps 1970, a favorisé énormément la nouvelle pousse et a rajeuni les terrains affectés à la culture des bleuets. Ce brûlage a été effectué dans 19 bleuetières du gouvernement.

La production de ce fruit devrait aussi être améliorée en raison de la présence, dans les bleuetières organisées, d'u-

ne centaine de ruches d'abeilles qui favoriseront la pollinisation.

Au chapitre de la température, les gelées enregistrées presque annuellement vers la mi-juin, qui détruisent une quantité considérable de fleurs de bleuets, ne semblent pas avoir été très sévères cette année.

Dans la région d'Alma, on a enregistré des températures de 24 ou 26 degrés Fahrenheit, mais dans celles de Mistassini-Normandin, le point de congélation n'a été franchi qu'une seule fois.

La faible précipitation de pluie enregistrée au cours de la première quinzaine de juin (0.56 pouce comparativement à une moyenne de 3.31 pouces) inquiète quelque peu les spécialistes du ministère, mais on s'accorde à dire que cette sécheresse pourrait avoir des effets minimes si la tempéra-

ture du mois de juillet se normalise.

Enfin, la situation présente du marché nord-américain du bleuets est prometteuse, si l'on tient compte des faibles stocks encore entreposés. Qu'il suffise de dire qu'à la fin de juin, seulement neuf millions de livres de bleuets étaient encore disponibles dans les divers entrepôts du Canada et des États-Unis. L'an dernier, à la même époque, les stocks représentaient 19 millions de livres alors que la moyenne est de 25 millions de livres. Ce qui laisse entrevoir une forte demande du bleuets et, partant, des prix très acceptables.

Enfin, la production de bleuets de l'État du Michigan est actuellement affectée par une sécheresse et celle du New-Jersey retardée par une température inégalement. La mise en marché du bleuets du Québec devrait donc en être d'autant facilitée.

Dates limites

Des déclarations des dommages aux récoltes non assurables

QUÉBEC — Les producteurs, qui, en raison d'une intempérie, subiront des dommages aux récoltes non assujetties au plan

provincial d'assurance-récolte devront, dorénavant, signer une déclaration à cet effet au bureau de renseignements agricoles de leur territoire; et ce, dans les dix jours suivant le sinistre.

C'est ce que vient de déclarer un porte-parole du ministère de l'Agriculture et de la Communication du Québec, - portant ainsi une précision aux questions suscitées à cet effet par un communiqué publié au début du mois à ce sujet.

Au ministère, on insiste particulièrement sur le fait que les producteurs doivent se rendre au bureau agricole pour y signer une fiche de déclaration de dommages et en expliquer les causes, que les déclarations signées dans les bureaux agricoles seront seules considérées lors des enquêtes et que celles

qui seront adressées par la poste seront refusées.

Dates limites

La date limite pour la signature des fiches de déclaration de dommages a été fixée au 30 octobre. Aucune déclaration ne sera acceptée après cette date.

Dans le cas des cultures susceptibles au gel, toutefois, la date limite pour la signature des déclarations sera déterminée par la date moyenne de gelée des dix dernières années dans la région concernée.

Le ministère rappelle également aux producteurs que leurs déclarations serviront à compléter des statistiques concernant l'ensemble des pertes par type de culture et qu'elles ne l'engagent en rien à verser quelque compensation monétaire que ce soit.

COLLATION DES DIPLÔMES AUX I.T.A. DE ST-HYACINTHE ET LA POCATIÈRE

QUÉBEC — Une étudiante de St-Nérée, dans le comté de Bellechasse, vient de se mériter la médaille de bronze du gouverneur-général du Canada, M. Roland Michener, pour s'être classée première sur l'ensemble des trois années du cours de technologie agricole de l'Institut de La Pocatière.

Lucienne Gagnon a reçu la décoration des mains du Dr Bertrand Forest, directeur du Service de la Recherche et de l'Enseignement du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation et représentant du ministre Normand Toupin, à l'occasion de la récente collation des diplômes à cette institution. Elle a obtenu 84% des points.

Deux autres étudiants, André Roy, de Loretteville, comté de Chauveau, et Lucette Chouinard, de Ste-Perpétue,

comté de L'Islet, se sont classés deuxième et troisième, se méritant respectivement une médaille d'or et d'argent du lieutenant-gouverneur du Québec, M. Hugues Lapointe. Ils se sont mérités la mention "grande distinction" pour avoir accumulé plus de 80% des points.

Cette année, 40 étudiants, originant de 18 comtés du Québec, ont obtenu leur diplôme de l'Institut de technologie agricole de La Pocatière. 15 d'entre eux sont spécialisés en zootechnologie, neuf en agrobiotechnologie, six en bioconservation, cinq en économie rurale et cinq en génie agricole.

À St-Hyacinthe

Par ailleurs, les soixante finissants de l'Institut de Technologie agricole de St-Hyacinthe qui ont terminé leur année scolaire le 28 mai dernier ont

à peu près tous un emploi ou attendent une confirmation.

C'est ce que déclare le directeur de l'Institut, M. Robert Dumais, en précisant que les deux tiers de ces étudiants de troisième année sont à l'emploi d'entreprises privées et que l'autre tiers a opté pour un travail au sein d'organismes gouvernementaux.

Des 60 finissants, 13 sont spécialisés en technologie alimentaire, onze en machinisme agricole, huit en hygiène publique, sept en zootechnologie, six en technologie laitière, cinq en technologie de laboratoire, cinq en horticulture légumière et fruitière et cinq en horticulture ornementale.

Par ailleurs, M. Dumais a ajouté que les 78 étudiants de l'Institut qui ont terminé leur deuxième année de cours effectuent présentement un stage dans le domaine de leur spécialité.

Productions avicoles

L'aviculture se situe encore au troisième rang au chapitre des revenus des agriculteurs du Québec et joue de ce fait un rôle très important dans l'économie agricole de la province.

C'est ainsi qu'au Québec, en 1969, il s'est produit 60,636,000 de douzaines d'oeufs destinés à la consommation et 298,886,000 de livres de

chair de volailles.

Le prix annuel pondéré payé par les oeufs fut de 39.6 cents la douzaine en 1969, comparativement à 34.6 cents en 1968, 32.2 cents en 1967 et 42.8 en 1966. Pour les poulets de grill le prix annuel s'est établi à 18.6 cents en 1969, comparativement à 19.8 cents en 1968, 19.0 cents en 1967 et 21.2 cents en 1966.

QUAND LES AGRICULTEURS SE RECYCLENT...

À l'heure où le progrès de la science et de la technique dépasse la capacité d'adaptation de l'homme, quand techniciens cadres et savants remettent en question leurs connaissances, l'exploitant agricole peut-il se permettre de vivre au jour le jour, produisant pour les besoins de sa famille, faisant survivre sa ferme mais ne la gérant pas? Non! L'agriculture comme les autres secteurs de l'économie, est prise dans un système qui oblige à faire aujourd'hui ce qui paraissait impossible hier. C'est pourquoi, aujourd'hui, les agriculteurs eux aussi se recyclent.

Conscients du besoin urgent d'adapter les méthodes industrielles aux fermes afin d'en faire de véritables entreprises, les gouvernements fédéral et provincial ont mis à la disposition des agriculteurs des cours de formation professionnelle agricole.

Ces cours, aménagés dans le cadre de l'Éducation permanente, sont conçus par des spécialistes du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation et du ministère de l'Éducation. En raison du manque d'enseignants dans le domaine agricole et de la dispersion des élèves, certains cours ont été mis sur bandes magnétosci-

ques. Leur réalisation est confiée à Radio-Québec et au Service des moyens techniques d'enseignement.

Ils s'adressent à tous les agriculteurs exploitants qui désirent demeurer en agriculture en augmentant leur compétence et leur niveau de vie. Les seules conditions sont de répondre à la loi sur l'enseignement professionnel et de ne

pas avoir dépassé la cinquantaine. Ceux qui ne possèdent pas une neuvième année, peuvent bénéficier d'un cours préparatoire qui leur permettra ensuite d'accéder à l'enseignement professionnel.

Après avoir déposé leur candidature au bureau de la Main-d'œuvre du Canada, les candidats sont sélectionnés par un

comité où siègent des représentants du ministère de l'Agriculture du Québec, de l'Union catholique des cultivateurs, des commissions scolaires et centres de Main-d'œuvre du Canada.

Ainsi, pour l'année 1970-71, plus de 7.000 élèves furent inscrits pour les cours de formation agricole générale qui se composent des quatre sections suivantes: Formation sociale et économique, Administration de l'entreprise agricole, Productions végétales et Productions animales. 1600 agriculteurs ayant terminé ce cours se sont inscrits dans diverses spécialités telles: oviculture, productions herbagères, bovins laitiers, apiculture, etc...

Deux formules sont présentées aux "élèves": les cours à temps plein, six heures par jour pendant cinq semaines, ou les cours à temps partiel à raison de six heures par semaine.

En entrant dans une salle de classe de St-Adelphe, on ne trouve ni professeur, ni estrade, ni bureau. Une vingtaine d'hommes dans la quarantaine ont le regard fixé sur un écran de télévision tout en prenant des notes. Sur l'écran, un agronome parle de la gestion agricole, en s'aidant d'illustrations et de montages, expliqués par un narrateur. L'alternance des voix, ajoutée à la musique, évite la monotonie et permet de soutenir l'attention.

À la fin de la bande magnéoscopique, les agriculteurs se groupent en équipes de travail et discutent du cours. Pour les aider, le moniteur-animateur dirige les débats. Il leur aura remis un questionnaire qui suit la leçon point par point et auquel les élèves répondent maintenant ensemble, après avoir échangé leurs opinions. Le rôle du moniteur-animateur est ici essentiel, comme dans toute dynamique de groupes. Pour bien le remplir, il doit non seulement avoir une formation en pédagogie, mais aussi en agronomie. Si des questions restent en suspens, il les réfère à un spécialiste qui viendra y répondre. Après une pause, un résumé de réponses sera distribué et la discussion reprendra. La participation de chacun est la pierre de base de ce mode d'éducation. Il ne s'agit pas ici de

donner des cours-recettes, mais d'éclairer les agriculteurs sur les problèmes existants ou éventuels et sur les diverses solutions à y apporter.

Qu'en pensent les élèves?

Avant d'assister au premier cours, ils sont plutôt réticents. Après tout, retourner à l'école à 30 ou 40 ans, ce n'est pas drôle. Il faut du courage. Et puis qu'est-ce qu'on peut bien leur apprendre à eux qui sont nés dans l'agriculture? Alors ils y vont un peu par curiosité, mais sans enthousiasme.

Mais, au bout de quelque temps, tout le monde a changé d'avis. Les agriculteurs avouent, en toute modestie, qu'ils ont beaucoup à apprendre et qu'ils sont décidés à s'instruire. Oui c'est difficile, au début quand on n'est pas allé en classe depuis 25 ans, mais on s'habitue et puis "ça en vaut la peine", disent-ils. Non seulement ils espèrent pouvoir suivre les quatre cours de formation générale, mais aussi se spécialiser. Ayant une meilleure connaissance des techniques agricoles modernes, ils pourraient les utiliser à bon escient et retirer de leurs exploitations un rendement maximal. Bref, les lettres de félicitations affluent sur le bureau du responsable de l'enseignement professionnel.

Mais si le résultat des cours de formation professionnelle agricole est encourageant, les responsables cherchent chaque jour à les améliorer. Les programmes font l'objet de longues recherches au sein d'un comité. Ce comité, dit consultatif, comprend des représentants des ministères responsables du projet, de l'Université Laval, mais aussi de l'U.C.C., des corporations d'agronomes, d'agriculteurs et d'industriels.

Par la diversité de ses membres, ce comité est au fait des problèmes qui se posent aux agriculteurs et peut ainsi leur offrir un enseignement adéquat.

Il ne s'agit pas de déterminer des objectifs abstraits mais des programmes ayant une application pratique immédiate. C'est là le principal objectif des autorités et d'après les témoignages des agriculteurs, c'est ainsi qu'ils perçoivent les cours.

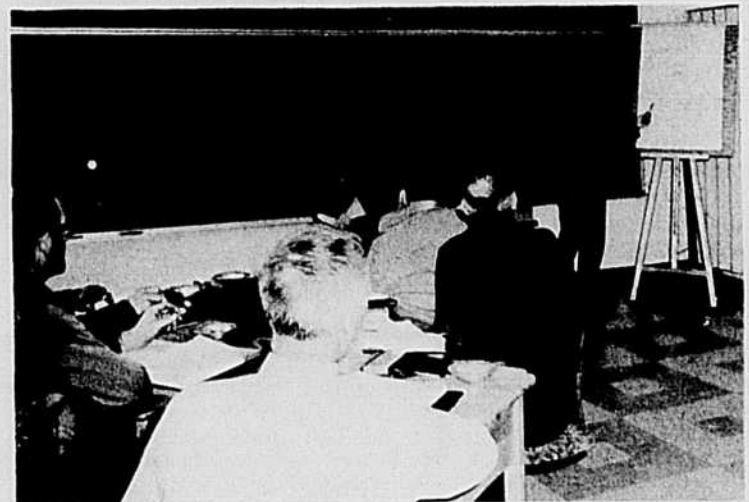


Les agriculteurs, groupés en équipes de travail, discutent du cours.

CONTRÔLE D'APTITUDES DES PORCS DE RACE

Les sujets de ces portées seront soumis au "Sondage du gras dorsal" et à la classification au poids vif de 180 à 220 livres.

Nom et adresse de l'éleveur	Identification des parents	Race	Date de naissance	Mâles	Femelles
RR.SS. ST-ROSAIRE, C.P. 2020, Rimouski.	V. Mastio C ABLF-297A T. Rimouskoise CEAA-84B	YY	6.3.71	5	5
SOUCY, Fernand, Rivière Bois Clair, Lotbinière.	V. Cloverview Duke AXUM-90Z T. Du Murier JBFF-140Z	NN	6.3.71	5	5
SHUFELT, Harris G., East Farnham, Brome.	V. Vista's Nick JOUZ-20A T. Vista's Dolly JOUZ-25A	NN	6.3.71	4	3
RR.SS. PERPÉTUEL SECOURS, St-Damien, Bellechasse.	V. Houle G WLI-2153A T. Brousseau ABTW-200Z	YY	6.3.71	7	7
GAUTHIER, Lucien & Fils, St-Thomas d'Aquin, St-Hyacinthe.	V. Tweddle Farms Buckeye ATFJ-16B T. Tweddle Farms Josie ATFJ-34B	DD	7.3.71	4	5
PROULX, Jacques, Baieville, Yamaska.	V. Du Murier JBFF-71B T. Mastio M ABLF-81B	YY x NN	7.3.71	6	6
BOURQUE, Grégoire, St-Georges, Beauce.	V. Mastio C ABLF-61B T. Bourque R AMHE-176A	YY	8.3.71	3	3
GILBERT, René, Pintendre, Lévis.	V. Proulx Super Boy ANVJ-83Z T. Ardyne Kaylène DJH-43B	HH	8.3.71	3	3
GAUTHIER, Lucien & Fils, St-Thomas d'Aquin, St-Hyacinthe.	V. St-Thomas BYE-132Z T. Daigle M AMIW-28Z	NN	8.3.71	5	5
DEMERS, Jules, St-Narcisse (Neubois), Lotbinière.	V. Marbros Bouncer AHGF-165A-33-2 T. Belldoon Lady Tremendous MIY-015A	HH	8.3.71	2	5
DEMERS, Jules, St-Narcisse (Neubois), Lotbinière.	V. Sylvestre ZIB-56A T. Demers J APAF-10B	NN	8.3.71	5	6
COMTOIS, Edgar, Victoriaville, Arthabaska.	V. Frigon BJBU-73A T. Cloverview Mina AXUM-236Z	NN	8.3.71	3	6
MOREAU, Henri, St-Agapit, Lotbinière.	V. Nadeau M C ALGC-31B T. Moreau AOYN-9B	YY	3.3.71	4	6
PROULX, Jacques, Baieville, Yamaska.	V. Du Murier JBFF-72B T. Mastio G ABLF-242B	YY x NN	3.3.71	7	4
LEBLANC, Philippe, St-Léonard d'Aston, Nicolet.	V. Mastio G ABLF-435Z T. Blanche Island Duchesse LTN-120Y	YY	4.3.71	4	4
MORIN, Gérard-Nap., St-Bernard, Dorchester.	V. Kirkhaven Prince EBAB-93B T. Mastio C ABLF-375A	YY	4.3.71	4	3
HOULE, Laurent, Yamachiche, St-Maurice.	V. Du Murier JBFF-86A T. Houle G WLI-328A	NN	4.3.71	4	4
PORCHERIE IDÉALE INC., St-Barnabé-Nord, St-Maurice.	V. Mastio C ABLF-573Z T. Proulx Pretty Lady ANVJ-579A	YY	4.3.71	5	7
PORCHERIE IDÉALE INC., St-Barnabé-Nord, St-Maurice.	V. Mastio C ABLF-573Z T. Proulx Maple Leaf ANVJ-655A	YY	4.3.71	5	6
KIRKPATRICK, Preston, Cookshire, Compton.	V. Sylvestre M ZIB-43A T. Kirkhaven Princess EBAB-64Y	YY	5.3.71	6	7
GIRARD, Georges, R.R. 1, St-Hyacinthe.	V. Blanc Island Duke LTN-7B T. Nichols R AFUA-62A	YY	5.3.71	4	7
GIRARD, Georges, R.R. 1, St-Hyacinthe.	V. Blanc Island Duke LTN-7B T. Nichols R AFUA-61A	YY	5.3.71	7	2
FRIGON, Cyrille, Louiseville, Maskinongé.	V. Beebe Plain Duke AIHO-70A T. Frigon BJBU-71A	NN	5.3.71	2	6
FRIGON, Cyrille, Louiseville, Maskinongé.	V. Beebe Plain Duke AIHO-70A T. Frigon BJBU-63Y	NN	5.3.71	8	3



Le moniteur-animateur dirige les débats et explique les passages importants du cours.



AU QUÉBEC MODERNE

La semaine dernière nous avons relevé dans le rapport Parent deux idées, deux projections qui sont les suivantes:

1°/ L'enseignement de l'agriculture peut être fait sous forme d'option dans une polyvalente.

par Robert Charbonneau, agr.

2°/ Tous les élèves d'une école peuvent bénéficier d'un côtoyage quotidien avec l'agriculture, la compréhension future des diverses civilisations ne s'en portera que mieux!

Je me transporte maintenant dans une école polyvalente:

"Charles-Gravel" de la régionale Saguenay à Chicoutimi-Nord et je regarde comment cela se produit de façon pratique.

Première projection:
L'école comptait au début 3,200 étudiants et tout un personnel, des classes, des laboratoires, des salles de repos pour professeurs et élèves, des locaux d'administration, un auditorium, une aile complète d'ateliers: électricité, menuiserie, mécanique automobile, agriculture plus serre. (La serre est en dehors de l'école mais ce n'est pas par méchanceté, c'est pour aller chercher du soleil!) Ailleurs des ateliers de coiffure, de couture, d'arts plastiques. Les gens ont tout fait pour rendre le

milieu agréable, on le trouverait peut-être moins s'il y manquait, surtout en janvier, l'atmosphère d'une serre et de l'agriculture. Les deux agronomes qui sont professeurs dans cette école reçoivent leurs élèves à l'atelier et à la serre, vont leur enseigner dans d'autres classes quand c'est le temps.

Bref, on ne fait pas la distinction avec les professeurs d'autres disciplines et il ne faut guère de temps avant que ceux de l'option de l'agriculture se perdent avec les autres dans le grand corridor d'une largeur de 24 pieds.

Ont-ils appris quelque chose? Qui peut le dire et surtout quand peut-on le dire?... Si on apprend rien pendant dix mois, à quinze et vingt-cinq heures par semaine avec deux professeurs agronomes ou ailleurs avec deux techniciens dans une école polyvalente, on n'apprendra pas plus dans une autre formule, je ne le crois pas.

Par contre, le visiteur dans l'école peut constater très rapidement et les élèves aussi d'ailleurs que l'atmosphère de l'école est à l'étude à certaines heures; à d'autres, à la détente, et qu'à l'atelier d'agriculture, l'atmosphère est à l'agriculture. Donc chaque chose à sa place; on peut penser agriculture quand c'est le temps mais on peut aussi penser à autre chose que l'agriculture. Deuxième projection:

Influence de l'agriculture sur les autres. Actuellement, la participation éventuelle d'autres élèves que les élèves d'agriculture à l'enseignement agricole proprement dit n'est pas encore structurée et quand même, il existe une compénétration psy-

chologique vraiment surprenante.

Du côté direction et corps professoral, on aime aller voir l'agriculture: professeurs, fleurs et légumes. (Disons que les animaux n'ont pas leur place dans l'école pour leur propre protection. On préfère de beaucoup aller sur les fermes.)

Donc on y va pour se détendre; pour admirer la verdure mais aussi pour parler d'agriculture, soit pour régler ses propres problèmes de ce côté-là ou pour philosopher. Tout cela aide à la compréhension mutuelle.

Du côté élève, que ce soit en visites de groupe, que ce soit pour recevoir un enseignement pratique de science naturelle, que ce soit en visites individuelles, autant pour voir une plante ou pour faire une enquête pour le journal de l'école, tous vont voir l'atelier d'agriculture et sont sujets à l'émerveillement devant cette manifestation de vie. Il faut dire aussi que le jardinier apprêteur sait rendre son coin très attirant: donc, il y a rencontre, démonstrations, discussions.

De plus, la serre par une partie de ses tablettes contribue encore au bon renom de l'agriculture dans l'école en fournissant des fleurs à Noël, à Pâques et des plants de fleurs au printemps. C'est le cas d'affirmer: "L'Agriculture le dit avec des fleurs."

Donc, à notre sens, l'esprit du rapport Parent est transposé dans une saine réalité qui fait déjà assez de bien pour que tous acceptent de participer à son amélioration plutôt qu'à sa destruction.

Nouveaux prix du lait industriel

Les nouveaux prix du lait industriel pour la période du 8 février 1971 au 14 avril 1972, passent de \$3.68 pour du lait de qualité "A" livré en vrac à \$3.97 le cent livres, celui de même qualité livré en bidon augmenté également de 29c et est de \$3.87.

Le producteur dont le lait est de qualité "B" reçoit comme au cours de la dernière convention, 13c de moins que les prix prévus pour les livraisons en vrac ou en bidon. Le prix de la crème demeure à 69c.

C'est ce que vient de nous apprendre la sentence rendue par la Régie des marchés agricoles qui agissait comme tribunal d'arbitrage dans le litige qui opposait la Fédération des producteurs de lait industriel du Québec et les marchands de lait. Ces derniers sont représentés par le Conseil de l'industrie laitière et la Coopérative fédérée du Québec.

Les partis n'avaient pu s'entendre en négociation et en conciliation sur tous les

points qui les opposaient pour le renouvellement de la convention de vente qui les lie et qui prenait fin le 15 avril dernier.

Nous vous ferons part dans un prochain numéro de la teneur des nouvelles clauses. La nouvelle convention entre en vigueur rétroactivement au 15 avril 1971 et dure jusqu'au 14 avril 1972 sauf quant aux nouveaux prix qui seront payés aux producteurs rétroactivement au 8 février 1971.

On sait que les prix du lait avaient fait l'objet à cette date, d'une autre dénonciation à la suite de la hausse des prix de soutien fédéraux de la poudre de lait écrémé et du fromage cheddar.

Pour les producteurs dont la fabrique est située dans la zone "B", le différentiel entre le prix payé par les usines de cette zone et ceux de la zone "A" est de 8c le 100 livres de lait.

Communiqué de la Fédération des producteurs de lait industriel du Québec

Front commun des Meuniers, de la Fédérée et de l'U.C.C.

Pour une politique des grains de provendes mieux adaptée aux intérêts des Québécois

Dans une lettre récente adressée au président de la Coopérative Fédérée, M. Roland Pigeon, et au président de l'Association des Meuniers du Québec, M. André Breton le président général de l'U.C.C., M. Albert Allain exposait l'intention de l'U.C.C. d'organiser une action en vue de faire corriger l'écart important qui existe entre les prix auxquels peuvent s'approvisionner en grains de provendes les cultivateurs et les meuniers des Prairies, et ceux que doivent payer les cultivateurs et meuniers du Québec pour les mêmes produits.

Cette action pourrait comporter la présentation d'un mémoire aux instances nationales et toutes autres actions jugées

opportunes par les parties impliquées. Au cours de conversations téléphoniques avec le Président de la Fédérée M. Roland Pigeon et le Président de l'Association des Meuniers du Québec, M. André Breton, le Président de l'U.C.C. M. Allain a obtenu un accord de principe sur l'opportunité des trois organismes de se joindre dans une action conjointe, de manière à former un genre de front commun du Québec à ce sujet. Le département d'économie rurale de la Faculté d'Agriculture de l'Université Laval a accepté d'agir comme conseiller économique en cette matière. Une réunion des quatre organismes concernés doit se tenir dans les locaux de l'U.C.C. à Montréal, le 9 juillet prochain.

On prévoit des augmentations dans les abattements de pores au cours de l'été

Selon les prévisions du Ministère de l'Agriculture du Canada pour la présente période d'avril à juin, les abattements de pores devraient atteindre une moyenne de 187,700 têtes par semaine, soit 16% de plus qu'au cours de la même période de l'an

dernier. Dans l'Ouest canadien on prévoit 31% plus d'abattements que l'an dernier et dans l'Est seulement 5% de plus.

Pour l'été, soit de juillet à septembre, les abattements devraient se tenir à environ 5% de plus que ceux de la même période de '70, soit environ 169,800 têtes par semaine. Une augmentation de 14% dans l'Ouest sera partielle-

ment annulée par une baisse de 2% dans l'Est. Québec est la seule province de l'Est qui pourrait montrer une augmentation de 1% par rapport à l'an dernier. En regardant plus loin, le Ministère de l'Agriculture du Canada prévoit une diminution de 9% des abattements au cours de la période octobre 1971 à mars 1972. Pour ces 6 mois, on prévoit une baisse de 10% dans l'Est et de 8% dans l'Ouest.

Où sont-ils donc tous ces pays
dont on nous parle dans les chansons?...

La mise en marché du lait et d'autres choses... aux pays d'Angleterre et du Danemark.

Le voyage d'études auquel je vous invite a été organisé par le Service d'Éducation de l'U.C.C., avec la collaboration financière des gouvernements fédéral et provincial. C'est un voyage fructueux, de l'avis de tous les participants, bien conscients d'avoir rencontré les organismes et les gens qu'il fallait, de la façon la plus efficace qu'il était possible de le faire. Une première leçon à tirer de ce voyage, c'est qu'on n'est jamais si bien "organisé" que par soi-même. Le groupe était sous la responsabilité de M. Maurice Mercier, directeur du service de la mise en marché de l'U.C.C., assisté de MM. Paul A. Tardif, président de la Fédération des Producteurs de Lait du Québec (nature) et Pierre St-Martin, président de la Fédération des Producteurs de Lait industriel. Neuf administrateurs de la Fédération du Lait industriel s'étaient joints au président: MM. Albéric Babin, Marcel Bastien, Gérard Beaudry, Laurent Castonguay, André Desruisseaux, Roger Drapeau, Réal Michaud, Armand Miller et Jean-Paul Robert. La délégation du lait nature se composait en plus du président Tardif, de MM. Lucien Williams, Roger Rousseau et Rosaline Ledoux de la TCN. L'U.C.C. avait aussi délégué ses représentants: MM. Germain Lefebvre, Onil Pepin et Bernard Boucher. M. Jean-Marie Moreau président de la Coopérative de Montréal a participé activement au voyage de même que M. Jean-Paul Laurin, du Bureau Canadien des Produits du Lait.

Mercredi, 26 mai 1971

Au-dessus de l'aéroport de Dorval, les nuages pleurent de toutes leurs larmes. Ce qui n'empêche pas seize braves cultivateurs du Québec de s'enfoncer dans un énorme oiseau de métal appelé Boeing 707 pour vivre dix-neuf jours de commune peine avec trois non moins braves fonctionnaires. Pour plusieurs c'est un baptême de l'air. Comme il est habituel, les amis qui ont vécu précédemment des aventures célestes un peu bousculantes se sont fait un devoir de nous faire les pieds: c'est donc la pointe du coeur en l'air que les catéchumènes quittent le sol canadien. Je suis pour ma part tout étonnée de voir que l'énorme poussée de décollage de terre qu'on m'avait promise n'est pas autre chose qu'un simple envol en balançoire, un peu plus tenace qu'un autre! Il faut dire que les Boeing ont le décollage moins ardent que les VC 10. Cet énorme salon flottant compte 195 passagers bien accrochés à leurs sièges. Sans parler de ceux qui se décrochent plus facilement que les autres! Nous faisons connaissance avec la cuisine britannique composée de beurre et de différents produits canadiens. C'est un vol Chicago-Montréal-Londres.

Nuit exceptionnelle que celle qui nous permet de voir lever le soleil à 2 hres 30 du matin au-dessus d'une mer de nuages qui ressemble à de la ouate. L'altitude de croisière est de 35,000 pieds et nous faisons jusqu'à 590 mi. p.h., tout cela sans s'en apercevoir. La stabilité de cet avion étonne au plus haut point, jusqu'à ce qu'enfin nous apercevions les côtes de l'Irlande et du sud de l'Angleterre qui se divisent en champs multicolores. Pour que nous ayons de Londres une vue conventionnelle, le temps se bouche et c'est dans un brouillard compact et une pluie fine que notre réacté amorce sa descente. On a par moments l'impression de rouler sur une route de gravier... (entre deux élections provinciales). Tout le manège du pilote, (inconnu pour moi) me plonge parfois dans le doute. Il me semble que les moteurs ne tournent plus... la musique d'ambiance devient soudain plus forte. Je pense au "Plus près de toi, mon Dieu" du Titanic... Mais ce n'était pas pour cette fois-ci, le bon Dieu! Par ce matin gris et froid, c'est Heathrow, le moderne et immense aéroport de Londres où l'on descend comme des écoliers en peine à la suite de nos deux débrouillards de fonctionnaires: Maurice Mercier et Jean-Paul Laurin... qui eux aussi semblent soudain trouver intéressant de rencontrer des représentants de notre agence de voyage. Nous nous écrasons dans un solide autobus anglais qui entreprend de nous conduire de la plus gauche façon au coeur de Londres. Car, les Anglais ne faisant jamais rien comme tout le monde, ont

un jour décidé que tous leurs véhicules rouleraient à gauche du chemin. Cela fait tourner le coeur des apprentis-anglais que nous sommes. L'aéroport est situé au sud-ouest de Londres, nous traversons donc la banlieue de cette énorme agglomération londonienne

L'avenir de notre marché avec la Grande-Bretagne

Au Haut-Commissariat du Canada, les fonctionnaires présents, économistes et attachés commerciaux nous ont clairement indiqué, ce que nous savions déjà à savoir que notre marché avec le Royaume-Uni n'est plus ce qu'il était, et que la perspective de l'entrée prochaine de ce pays au Marché Commun va encore réduire nos chances d'exporter davantage de produits agricoles là-bas. Les tarifs préférentiels ne joueront plus.

M. Bernard White jeune attaché commercial originaire de Lefebvre en Ontario nous explique dans un français fort convenable que l'agriculture en G.B. augmente sa productivité, la production laitière entre autres, même si le nombre de producteurs diminue. La moyenne des troupeaux est de 33 têtes au Royaume-Uni. La race Frisonne (Frisonne) est la plus populaire. On sait que notre Holstein provient du croisement de cette même Frisonne avec la Flamande. L'insémination artificielle n'est propagée en G.B. que depuis une dizaine d'années. On exporte cependant maintenant de la semence dans plus de 60 pays.

Notre cheddar canadien est toujours évidemment vendu à primes en Angleterre. Les cultivateurs anglais sont inquiets et sceptiques à cause des fluctuations du marché. Comme le disait un représentant du Haut-Commissariat: "Nous passons une partie de notre temps à étudier ce qui peut arriver. Les prévisions sont en ce moment difficiles à évaluer, dans quelques années il peut y avoir de nombreuses demandes pour les produits alimentaires canadiens. Il est trop tôt pour prévoir ce qui peut arriver. La perte des tarifs préférentiels peut être compensée par une augmentation de la demande."

qui compte près de 10 millions d'habitants. C'est l'un des coeurs du monde où l'on s'étonne à première vue de voir tant d'étrangers: jaunes, noirs, rouges et blancs douteux. Quelques Anglais surnagent évidemment dans tout cela. Enfin, nous longeons Hyde Park pour découvrir Leinster Gardens, la rue tranquille qui devait devenir notre "home" pour une semaine. Le Kingscourt Hotel ce n'est pas le Hilton Palace, la façade aigre mieux que les 3e et 4e étages. Mais on sait faire contre mauvaise fortune bon coeur et je finis par trouver très amusante cette petite chambre dans laquelle je peux toucher les deux murs latéraux sans me disloquer les cartilages... Tout le



L'une des premières photos du groupe d'études des producteurs de lait prises sur une ferme de la région du Kent, en Angleterre. Cette région est baptisée le "jardin de l'Angleterre" avec ses vergers abondants et ses houblonnières.

monde cherche la même chose en ce curieux avant-midi sans sommeil: de l'argent du pays et des timbres. Inutile de demander quoi que ce soit à la réception... comme le disait avec humour l'ineffable Roger Rousseau: "On ne peut pas se plaindre du service de l'hôtel, il n'y en a pas!"... Après avoir trouvé des livres à \$2.40 l'unité et quelques cartes bien timbrées pour faire savoir à toutes les moitiés et à "mon" moitié restés au pays qu'ils ont payé une assurance pour rien... nous prenons une petite heure de sommeil.

Jeudi, 27 mai — Londres

Les énormes taxis londoniens, ces gros Austin noirs qui ressemblent à des catafalques, nous amènent ensuite confortablement jusqu'à l'immeuble du Haut-Commissariat du Canada, à Grosvenor Square. Accueil cordial de nos représentants canadiens qui s'efforcent de nous donner une vue d'ensemble de ce qui nous attend.

À la sortie de la réunion, le soleil brille. Comme on est au coeur de Londres, on opte pour une petite visite vers Trafalgar Square, Regent Street et ses immeubles en hémicycle nous font finalement déboucher sur la colonne Nelson et Trafalgar Square qui, avec Piccadilly Circus, sont les centres nerveux de Londres. Nous avons un peu

l'impression de vivre dans un film, tout cela donne une impression de déjà vu... mais pour une fois, nous faisons partie du décor! Tout nous semble beau, doré par le couchant, sur le Mall et à l'orée du merveilleux parc de St. James. Londres nous frappe par la luxuriance de sa végétation, tout est si vert, si coloré, si magnifique. Le prix à payer pour ces splendeurs ce sont des traverses fréquentes et répétées. Nous traversons les voûtes vers Whitehall et remontons la rue en quête d'une croûte.

La serveuse de ce restaurant-pub semble tout étonnée devoir en servir 18 à la fois. Nos Canadiens sont sans doute moins dépayés par la cuisine britannique que par celle du continent européen. Le petit déjeuner anglais est célèbre à travers le monde: oeufs et bacon. Les produits laitiers sont en honneur en Angleterre; pas de ces petits carrés de beurre habituels à nos restaurants mais de rondes terrines d'au moins 3 onces par personne. Si vous ne demandez pas votre café noir, on vous le noie d'une crème épaisse, souvent de la super-cream à 45%. Le dessert rituel se compose de fromages et de crème glacée. Nous saurons bientôt en visitant le Milk Marketing Board du Royaume-Uni les causes et les résultats de ces habitudes alimentaires.

Des histoires de femmes

J'ai eu mon voyage



Chez nous, à partir de deux heures l'après-midi, on peut voir voler tous ces grands oiseaux blancs qui arrivent d'Europe, depuis les Boeing, jusqu'aux DC 8 ou 9, en passant par les curieux oiseaux étrangers. Tout en arrachant le chiendent du solage, je regardais parfois le ciel et j'enviais silencieusement les passagers de ces appareils. Maintenant que j'ai connu moi aussi, les sensations extraordinaires de l'arrachage à la terre et de la propulsion au-dessus des nuages j'envie encore davantage tous ces êtres pour qui la vie se déroule entre ciel et terre.

Il fait bon partir et aller voir vivre d'autres gens que les siens. À force de toujours respirer le même air que ceux qu'on aime, on finit par ne plus les voir vraiment. Pendant trois semaines de travail et d'activités intenses, notre groupe d'étude, (nous étions 20) a pu apprendre à vivre en commun, apprendre à voir et à sentir un peu comme peuvent le faire les Anglais et les Danois et surtout, chance extraordinaire, apprendre à se remettre en question. Quand on reste toujours enfermé dans le même enclos, on finit par croire qu'il n'y a que le sien de beau, de bon et de valable. Nous avons pu constater que si ici au Canada, nous avons les vastes espaces, d'énormes richesses naturelles, des fleuves, des rivières et des lacs à la mesure de l'homme, là-bas, dans la vieille Europe, si le cadre est moins grand, la culture est plus intense; en agriculture, comme ailleurs. Rien ne se perd. La moindre parcelle est cultivée et le travail des siècles se retrouve à chaque pas. Les Anglais et les Danois n'ont point à supporter un climat aussi extrême que le nôtre, cela paraît dans les constructions et dans les aménagements habituels de la vie.

Quand on songe à Londres d'ici, on s'imagine facilement une ville grise, pluvieuse, un peu guindée et ennuyeuse. Le Londres de ce printemps 1971 nous est apparu comme une ville animée, plutôt gaie, extrêmement cosmopolite, foyer d'une vie culturelle intense. Il est assez facile de se faire comprendre en français dans les services publics, les Anglais sont des Européens habitués à frayer avec un grand peuple voisin de 50 millions de Français. Au Danemark, le français est surtout en usage dans les classes plus cultivées. Dans les services publics, l'anglais est un bon passe-partout. Si je pense Angleterre, je revois Trafalgar Square et ses pigeons, de grands parcs verdoyants, des fleurs luxuriantes, une campagne soignée et bien entretenue, de belles vaches frisonnes paissant des prairies d'un vert incroyable.

Les fermiers anglais font trois récoltes par an, de l'ensilage vert surtout. Impossible de faire du foin sec avec les pluies trop fréquentes. Il faut dire que nous avons surtout visité les régions agricoles les plus prospères, au sud, à l'est et à l'ouest de Londres. L'agriculteur anglais nous est apparu comme un homme progressif qui a pris ses leçons de la dernière guerre (et son gouvernement avant lui). Une île comme l'Angleterre doit parvenir à pourvoir le plus possible à ses besoins alimentaires.

Le Danemark est du point de vue agricole un véritable bijou. Les fermes sont relativement petites, fort bien organisées. Mais c'est quand on a débouché sur la mise en marché et la commercialisation que nous avons pu constater ce que les Danois ont su réaliser depuis 50 ans: un système de mise en marché de produits agricoles incomparable en Europe, et peut-être même au monde. Si on tient compte de l'échelle de la population.

Ce sont tous ces détails que j'aimerais échanger avec vous au fil des mois. En espérant que les voyages ne vous incommode pas et que vous ne partagiez pas l'avis du gros Thésphore de ma paroisse qui aimait répéter à plaisir: "Ça sert à rien d'aller en voyage, quand on peut "toute voir ça" sur les portraits!"

Rosaline Désilets-Ledoux



Mon nez dans votre cuisine

Le miel, que tous les poètes ont chanté depuis la plus haute antiquité, est un aliment naturel d'une grande richesse qui devrait faire partie de toute alimentation bien équilibrée. Voici quelques excellentes recettes à base de miel, tirées d'une brochure publiée par le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation du Québec.

PAIN D'ÉPICE

1 tasse de beurre
 1/2 tasse de miel
 2 oeufs
 1/2 tasse de mélasse
 1 c. à thé d'épices mélangées

1 tasse d'eau chaude
 1 1/2 tasse de farine
 1/2 c. à thé de soda
 1 pincée de sel
 Défaire le beurre et le miel en crème. Ajouter les oeufs

bien battus. Mêler la mélasse et l'eau chaude, ajouter en alternant avec les ingrédients secs tamisés. Cuire à four lent (275-300° F.) 50 à 60 minutes.

ERMITES AU MIEL

1/4 tasse de miel
 1/2 tasse de beurre
 1 oeuf
 2 tasses de farine
 1 tasse de raisins ou dattes
 1/4 c. à thé de sel
 1 c. à thé de cannelle
 1/4 c. à thé de muscade
 1 c. à thé de soda

Mélanger le beurre et le miel et cuire jusqu'à ce que le beurre soit fondu. Ajouter les épices et laisser refroidir. Ajouter alors l'oeuf battu et les ingrédients secs tamisés ensemble. Ajouter les fruits qui auront été enfarinés. Laisser tomber par cuillerées sur une tôle graissée et cuire à four chaud (375° F.) 10 à 12 minutes.

FUDGE AU MIEL

2 tasses de sucre
 1 carré de chocolat
 1/4 c. à thé de sel
 1 tasse de lait évaporé
 1/4 tasse de miel
 2 c. à table de beurre
 1 tasse de noix

Faire bouillir sucre, chocolat, sel et lait 5 minutes. Ajouter le miel et cuire jusqu'à boule molle dans l'eau froide (240° F.). Ajouter le beurre. Laisser reposer jusqu'à ce que le mélange soit tiède. Battre jusqu'à consistance crémeuse, ajouter les noix et verser dans une casserole beurrée. Couper en morceaux lorsque le fudge est ferme.

GARNITURE AU MIEL

1 1/2 tasse de miel
 1/8 c. à thé de sel
 2 blancs d'oeufs

Cuire le miel et le sel jusqu'à 238° F. ou jusqu'à ce que le sirop forme une boule molle dans l'eau froide. Monter les blancs en neige, verser le sirop lentement sur les blancs en brassant jusqu'à ce que le mélange soit assez épais pour garder sa forme. Étendre sur gâteau.

POUDING AU RIZ

2 tasses de riz
 3 tasses de lait
 1/2 de tasse de miel
 3 oeufs

1 tasse de raisins
 Mélanger le riz, le miel et le lait. Ajouter les oeufs battus légèrement. Faire entrer les raisins. Cuire à four modéré (350° F.) dans un plat bien beurré, une heure. Servir avec de la crème.



Jeu de crochet avec Angèle

Vous rêvez de farniente... sous un soleil brûlant, à l'ombre de grands pins?... Réalisez votre rêve en crochant ce joli hamac que vous suspendrez aux arbres de la cour. Qu'il soit fait de corde, de ficelle ou de fibre synthétique, il sera confortable et invitant à la détente. Frangé, il amusera les jeunes... Après une journée de travail, qu'il fait bon se balancer tout doucement dans ce lit de corde caraïbe.

dans la m. suivante. * Répéter de * à * jusqu'à la fin. Terminer par 1 b.s.

2e rang: 2 m.l. * 1 b.s. en piquant sous la m.l. du rg précédent, 1 m.l. *, finir par 1 b.s.

Répéter de 2e rang jusqu'à ce que soit atteinte la longueur désirée pour le hamac.

Frangé (facultatif)

Couper le fil en bouts de 14 po. Le nouer en groupe de 4 brins dans chacun des espaces des côtés les plus longs du hamac.

Cordonnets:

En faire 12 ou 18, selon la largeur du hamac (environ un tous les 4 po.). Ces cordonnets mesurent 60 po. et se travaillent avec un fil double. Voici 4 façons différentes de les réaliser:

- soit en tressant 6 brins de fil,
- soit en les tordant en cordelière,



Illustration no 2

Fourniture:

(Illustration no 2)

Ficelle ou corde résistante, ou fibre synthétique. Crochet no 7 ou 5. 2 barres de bois franc (manches à balai ou de bâtons de hockey feront bien), 2 po. plus long que la largeur du hamac, 2 anneaux de métal de 2 po.

Taille approximative du hamac:

enfant: 24 x 45 po.
 adolescent: 30 x 80 po.
 adulte: 36 x 80 po.

Marche à suivre:

Monter une chaînette de longueur appropriée à la largeur du hamac.

1er rang: 2 m.l. pour monter de rang, * 1 m.l., sauter 1 m. de la chaînette, 1 b.s.



Illustration no 3

- soit en les nouant à la main sous forme de ganse,
- soit encore en montant une chaînette double.

Chaînette double (avec un fil double)

(Illustration no 3)

Faire 2 m. en l'air, piquer le crochet dans la m. de début * 1) faire un jeté, 2) tirer une boucle, 3) faire un jeté, 4) le passer à travers les deux boucles qui sont sur le crochet *. Continuer en piquant le crochet dans la m. de gauche et en répétant ensuite les in-

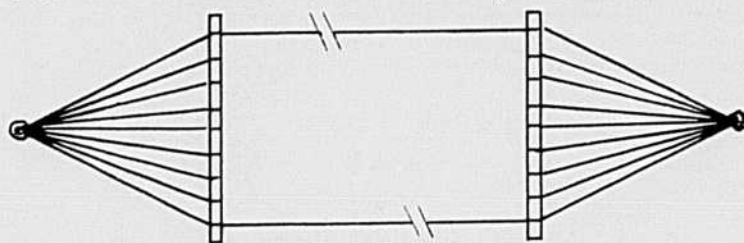


Illustration no 4

dications comprises entre * et *, jusqu'à longueur désirée.

Anneaux: recouvrir les anneaux de m.s. si souhaité.

Montage:

(Illustration no 4)

1- Encocher les barres de bois à un pouce des deux bouts, de façon à ce que les cordonnets tiennent bien en place. Répéter ces encoches régulièrement sur la longueur de la barre selon le nombre de cordonnets (à peu près aux 4 po.)

2- Attacher le hamac aux barres de bois de la façon suivante: Plier le cordonnet en deux, le passer dans un espace du hamac, attacher solidement à la barre de bois. Répéter pour chaque cordonnet, aux 2 bouts du hamac.

3- Ramasser les cordonnets en faisceaux et les attacher solidement aux anneaux. Faire un noeud d'arrêt très solide.

Les anneaux serviront à suspendre le hamac aux arbres, poteaux ou supports désignés.

Profitez de l'été; détendez-vous!



La Cuisine et Vous

Tous les journaux, ou presque, publient des recettes de cuisine. Jusqu'à quel point ces colonnes réservées à l'alimentation sont-elles lues et servent-elles de façon pratique les lectrices? Nous aimerions donc connaître votre opinion sur les recettes publiées dans nos pages. Afin de nous aider à vous servir au mieux, veuillez vous donner la peine de remplir le petit questionnaire qui suit et nous le retourner à "Mon nez dans votre cuisine", La Terre de Chez Nous, 515 ave Viger, Montréal 132.

- Lisez-vous les recettes publiées dans la TCN?
- Avez-vous déjà essayé ces recettes?
- Quel genre de recettes aimeriez-vous voir publier?
- Une présentation différente des recettes vous conviendrait-elle mieux? Laquelle?
- Commentaires généraux sur la question:

Merci de vous être donné la peine de nous envoyer vos opinions. Nous publierons volontiers les commentaires d'ordre général pouvant améliorer la tenue de nos chroniques de cuisine.

R.D.L.



RADIO-TÉLÉVISION pour les grands et les petits



Variations en Sol

Sol et Gobelet

Ils sont connus déjà de milliers de jeunes téléspectateurs, mais voilà que désormais c'est toute la famille qui peut s'a-



muser des formidables aventures de *Sol et Gobelet*, deux clowns qu'on a déjà élus "les plus merveilleux poètes de la télévision canadienne". *Sol et Gobelet*, qui vivent grâce à la plume ainsi qu'au jeu des comédiens Marc Favreau et Luc Durant, donnent, en effet, rendez-vous tout l'été aux téléspectateurs de la chaîne française de Radio-Canada, le lundi à 19h30.

Sol et Gobelet est réalisé en couleur par Maurice Falardeau.

Avec André Guy

Le chanteur - compositeur Claude Léveillé, le révérend Père Marcel-Marie Desmarais, dominicain, la comédienne Rose Rey-Duzil et l'auteur comédien Marc Favreau ont été parmi les premiers invités

de l'émission *Avec André Guy*, une production du poste affilié CHLT-TV de Sherbrooke, qui a pris l'affiche à la télévision couleur de Radio-Canada, le 1er juin à 20h30.

Cette émission de variétés qui existe depuis près de trois ans a gagné la faveur du public par sa formule inédite. L'animateur André Guy accueille chaque semaine une vedette ou une personnalité du Québec à laquelle il réserve une véritable "surprise". "En fait, a déclaré André Guy dans une récente entrevue, mon affaire est simple. J'ai trois gadgets: les télépho-



nes, le film-témoignage et l'invité surprise dans le studio". Une formule à succès qui donne l'occasion au public de voir ses vedettes préférées "pleurer de joie" devant la surprise que leur réserve André Guy, un animateur capable de les étonner.

Avec André Guy est une réalisation de Denis Langlois.

Télévision Agricole à Radio Canada

LES QUATRE SAISONS samedi, 3 juillet 1971, 14h00

Pas plus qu'au potager, les mauvaises herbes n'ont leur place dans un beau parterre, dans une pelouse soignée. C'est le moment de les y prévenir, en suivant bien les conseils d'Alphonse Gauthier, à l'émission "Les Quatre Saisons", le samedi 3 juillet à 14.00. Claude Colbert réalise l'émission à C.B.T.V., Québec.

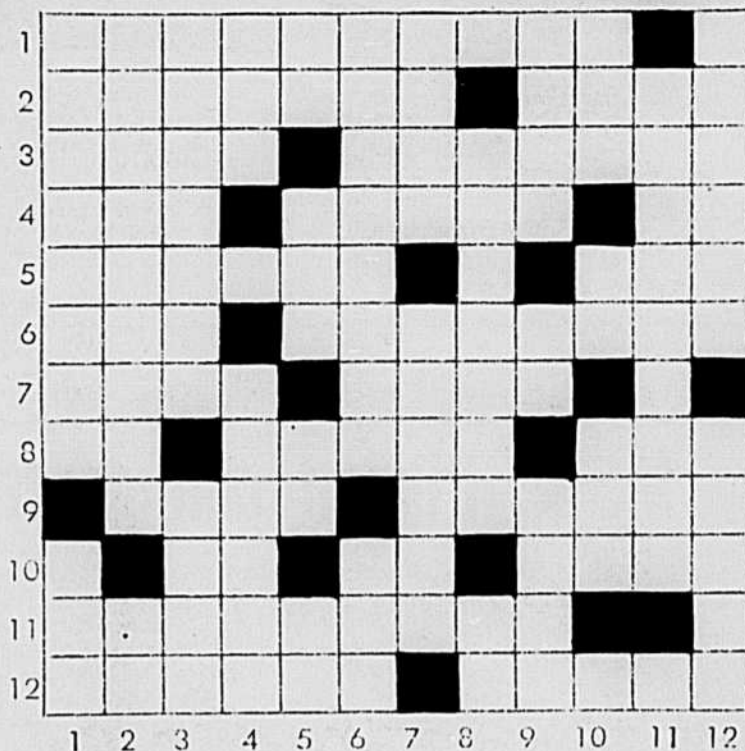
LES TRAVAUX ET LES JOURS dimanche, 4 juillet 1971, 13h00

Il y a 50,000 acres de belle terre noire au sud de Montréal, dont la moitié est présentement en production. Les grandes compagnies qui ont tenté de les développer ont pratiquement fait faillite les unes après les autres. Le gouvernement pour sa part vient de mettre en vigueur des politiques d'aide au développement de ces terres.

À l'émission "Les Travaux et les Jours" du 4 juillet, télévisée à 13h00 au réseau français de Radio-Canada, Gustave Larocque nous fera un bilan de l'utilisation des terres noires de la région de Ste-Clotilde et de Sherrington. Il rencontrera des pionniers de la région, Jean-Jacques Jasmin qui dirigeait jusqu'à récemment la Société de Culture des Terres Noires, Bruno Landry, un des premiers promoteurs de la culture des Terres Noires et Jean Desjardins, coordonnateur de la région.



MOTS CROISÉS de la Terre



HORIZONTALEMENT

1. Les végétaux.
2. Nom collectif désignant le citron et les fruits voisins. — À pré au toucher.
3. Escarpement rocheux bordant une combe de chaque côté. — Ramasser avec le râteau.
4. Interjection. — Quantité de gerbes qu'on met en une fois sur l'aire. — À demi.
5. Problème difficile à résoudre. — Amas.
6. Roue à gorge d'une poulie. — Action d'ensiler.
7. Myriapode. — Gros nuage épais.
8. En les. — Tիրer du néant. — Durée de la vie.
9. Sorte de boîte. — Oter le lustre.
10. Métal précieux. — Platine. — Utiliser.
11. Lieu planté de sapins.
12. Arbuste à fleurs blanches souvent cultivé en haies. — Crier, en parlant du mouton.

VERTICALEMENT

1. Étable à vaches. — Au Moyen Age, armée.
2. Machine à égrener le maïs. — Altesse Royale.
3. Morceau d'étoffe qu'on met sur les genoux d'un prélat officiant quand il est assis. — Plan, croquis (fam).
4. Obtint. — Lieu destiné à loger les chevaux.
5. Thulium. — Conscience. — D'un verbe gai. — Consonnes jumelles.
6. Formée d'air. — Oiseau ou personne bavarde.
7. Empereur de Russie. — Maladie caractérisée par une sueur abondante.
8. Partie supérieure de la bride d'un cheval. — Rubidium.
9. Lisière d'un bois. — Chemin de halage. — Action de se ruer.
10. Aucun, pas un. — À toi. — Vieillesse.
11. Politique qui flatte la multitude.
12. Fruit. — Se tromper.

LES FILMS À LA TV DU 4 AU 10 JUILLET 1971

EXPLICATIONS

La valeur humaine et chrétienne du film est indiquée après le dernier tiret. À la fin du texte s'ajoute, quand il y a lieu, la convenance pour les jeunes: (e) enfants; (a) adolescents.

Les chiffres placés immédiatement à côté du titre réfèrent à la valeur artistique: (a) chef d'oeuvre; (2) remarquable; (3) très bon; (4) bon; (5) moyen; (6) médiocre; (7) minable.

MONTREAL

DIMANCHE, 4 JUILLET

12h. a.m. — **LES CARABINIERS** (5) — Fr. 1962. Comédie satirique de J.-L. Godard avec Marino Mase et Albert Juross. — A la suite de promesses fabuleuses, deux jeunes hommes partent pour la guerre.

LUNDI, 5 JUILLET

1 h. — **NÉFERTITI REINE DU NIL** (5) — It. 1961. Film d'aventures de F. Cerchio avec Jeanne Crain et Edmund Purdom. — La fille d'un grand-prêtre, promise à un pharaon, s'éprend d'un sculpteur. — Sens du devoir.
12 h. a.m. — **BONSOIR PARIS, BONJOUR L'AMOUR** (5) — Fr. 1956. Comédie musicale de R. Baum avec Dany Robin et Daniel Gélin. — Trois bohèmes qui voulaient exploiter un pianiste deviennent ses amis.

MARDI, 6 JUILLET

1 h. — **FAITES SAUTER LA BANQUE** (5) — Fr. 1964. Comédie de J. Girault avec Louis de Funès et Yvonne Clech. Aidé de sa famille, un brave commerçant tente de dévaliser une banque. — Excellents interprètes.
12 h. a.m. — **CALCUTTA** (3) — Fr. 1968. Documentaire de Louis Malle. — Images prises sur le vil de la vie dans la ville de Calcutta en Inde.

MERCREDI, 7 JUILLET

11 h. — **MANETTE** (6) — Can. 1966. Drame psychologique de C. Adam avec Mariette Lévesque et Michel Mailhot, une jeune fille déséquilibrée connaît plusieurs aventures sentimentales.
JEUDI, 8 JUILLET

1 h. — **F.B.I. OPERATION VIPERE JAUNE** (6) — U. 1965. Drame policier de A. Medori avec Helmut Lange et Massimo Serato. — Un agent du F.B.I. réussit à démasquer un réseau de gangsters.
7 h. 30 — **L'APPEL D'UN INCONNU** (4) — E.U. 1952. Film à sketches de J. Negulesco avec Gary Merrill et Shelley Winters. — Le survivant d'un accident d'avion entre en contact avec les parents des victimes.
12 h. a.m. — **LA FILLE AUX YEUX D'OR** (4) — Fr. 1961. Drame psychologique de J.-G. Albouco avec Marie Lafo-

ret et Paul Guers. — Un photographe s'éprend d'une mystérieuse jeune fille.

VENDREDI, 9 JUILLET

11 h. — **LA GUERRE DE TROIE** (5) — It. 1961. Drame épique de G. Ferroni avec Steve Reeves et Warner Bentivegna. — Les exploits d'Enée, pendant la guerre de Troie.

SAMEDI, 10 JUILLET

11 h. — **DIABOLIQUEMENT VOTRE** (5) — Fr. 1967. Drame policier de J. Duviol avec Alain Delon et Senta Berger. — Devenu amnésique à la suite d'un accident, un homme tente désespérément de retrouver son passé.

MONTREAL

DIMANCHE, 4 JUILLET

1 h. 30 — **EL PERDIDO** (3) — E.U. 1960. Western de R. Aldrich avec Kirk Douglas et Rock Hudson. — Un hors-la-loi se met au service d'un rancher dont il a jadis aimé l'épouse.

LUNDI, 5 JUILLET

1 h. — **ISTAMBOUL** (5) — E.U. 1956. Film d'aventures de J. Peveny avec Errol Flynn et Cornell Borchers. — Un bracelet sert de cachette à des diamants recherchés par des gangsters.

MARDI, 6 JUILLET

1 h. — **VACANCES A PARIS** (5) — E.U. 1958. Comédie de B. Edwards avec Tony Curtis et Janet Leigh. — Les aventures d'un soldat qui s'est mérité un congé à Paris en compagnie d'une vedette d'Hollywood.

11 h. — **LE DESERT DE PIGALLE** (4) — Fr. 1958. Drame de L. Joannon avec Pierre Trabaud et Annie Girardot. — L'apostolat difficile d'un jeune prêtre dans un milieu de prostituées. — Sujet délicat.

MERCREDI, 7 JUILLET

1 h. — **LA FAMILLE HERNANDEZ** (5) — Fr. 1964. Comédie de G. Bailac avec Anne Berger et Frédéric de Pasquale. — La vie d'une famille française à Alger avant la révolution.

8 h. — **HARLOW LA BLONDE PLATINE** (4) — E.U. 1965. Film biographique de G. Douglas avec Carroll Baker et M. Balsam. — Naissance et vie d'une star pré-fabriquée morte à vingt-six ans.

11 h. — **LE ZIN ZIN D'HOLLYWOOD** (4) — E.U. 1961. Comédie réalisée et interprétée par Jerry Lewis avec Brian Donlevy. — Un jeune commissaire multiplie les maladroites dans un studio de cinéma.

JEUDI, 8 JUILLET

1 h. — **LE BISTROT DU PÊCHE** (6) — E.U. 1949. Drame de B. Humberstone avec Shelley Winters et MacDonald Carey. — Une entraîneuse, chargée de surveiller un homme, s'en éprend.

8h. — **COMME UN TORRENT** (3) — E.U. 1959. Drame psychologique de V. Minelli avec Frank Sinatra et Shirley MacLaine. — Un romancier désabusé revient dans sa petite ville natale.

11 h. — **LES COMPAGNES DE LA NUIT** (5) — Fr. 1953. Drame social de R. Habib avec Françoise Arnoul et Raymond Pellegrin. — Une fille-mère tombe dans les griffes d'un souteneur.

VENDREDI, 9 JUILLET

1 h. — **LE TRESOR DES PIEDS NICKELÉS** (5) — Fr. 1949. Comédie burlesque de M. Aboulker avec Rellys et Jean Paredes. — Un explorateur disparaît au moment de toucher un héritage.

7h.30 — **LA ROMANCE INACHEVÉE** (4) — E.U. 1954. Biographie romantique de A. Mann avec James Stewart et Jane Allison. — La vie du compositeur de jazz Glenn Miller.

11 h. — **MARIE-SOLEIL** (5) — Fr. 1965. Drame sentimental de A. Boursoiller avec Danièle Delorme et Jacques Charrier. — Une idylle sans issue entre la gérante d'un cabaret et un jeune ingénieur agronome.

12h.30 — **RÉVOLTE AU MEXIQUE** (5) — E.U. 1953. Film d'aventures de B. Boetticher avec Van Heflin et Julie Adams. — Pour ne pas céder la mine qui lui appartient à son gouvernement, un ingénieur s'unit à des rebelles.

SAMEDI, 10 JUILLET

10h.30 a.m. — **LA REVANCHE D'ALI BABA** (6) — E.U. 1951. Film d'aventures de W. Jason avec Paul Henreid et John Sutton. — Un général rebelle dirige une révolte contre un tyran.

8h. — **LA BAIE DU GUET-APENS** (5) — E.U. 1966. Drame de guerre de R. Winston avec Hugh O'Brian et Mickey Rooney. — Quelques soldats sont chargés d'une mission spéciale sur une île occupée par les Japonais.

11 h. — **LE TUMULTE** (5) — E.U. 1963. Drame de G. R. Hill avec Geraldine Page et Dean Martin. — Une femme cherche à briser le mariage de son frère qu'elle aime d'un amour anormal.

SHERBROOKE

JEUDI, 8 JUILLET

11h.30 — **LA FUREUR DE VIVRE** (2) — E.U. 1955. Drame de N. Ray avec James Dean et Nathalie Wood. — Le drame d'adolescents en mal d'affection aboutit à trois morts violentes.

VENDREDI, 9 JUILLET

11h.30 — **POUR QUE LES AUTRES VIVENT** (4) — E.U. 1956. Drame de R. Sole avec Tyrone Power et Mai Zetterling. — Après un naufrage, un officier décide de supprimer les blessés qui diminuent les chances de survie des autres rescapés.

SAMEDI, 10 JUILLET

11h.30 — **LA SOIF DE LA JEUNESSE** (5) — E.U. 1961. Drame familial de D. Daves avec Troy Donahue et Karl Malden. — Engagé chez un planteur de tabac, un jeune homme s'éprend de la fille de ce dernier. — Sujet traité de façon superficielle. Excellente photographie.

TROIS-RIVIERES

LUNDI, 5 JUILLET

5h. — **LE PETIT MONDE DE DON CAMILLO** (4) — It. 1952. Comédie de J. Duviol avec Fernandel et Gino Cervi. — Le curé d'une petite localité d'Italie, à maille à partir avec le maire communiste.

MARDI, 6 JUILLET

1 h. — **LE BANDIT** (4) — It. 1946. Drame social de A. Lattuada avec Amedeo Nazzari et Anna Magnani. — De retour d'un camp de concentration, un Italien se révolte à la vue des malheurs de sa famille et devient hors-la-loi.

5h. — **LES DIABLES DE L'OKLAHOMA** (5) — E.U. 1952. Film de guerre de J. H. Auer avec John Derek et Mona Freeman. — Deux soldats se lient d'amitié et deviennent amoureux de la même femme.

MERCREDI, 7 JUILLET

1 h. — **LE DESSOUS DES CARTES** (6) — Fr. 1947. Drame de A. Cayatte avec Serge Reggiani et Madeleine Sologne. — Une femme cupide, cause du suicide de son mari, emploie tous les moyens pour toucher l'assurance.

5h. — **DRÔLE DE FRIMOUSSE** (3) — E.U. 1956. Comédie musicale de S. Donen avec Audrey Hepburn et Fred Astaire. — Une histoire d'amour dans le milieu des revues de mode.

JEUDI, 8 JUILLET

1 h. — **LES PARIAS DE LA GLOIRE** (5) — Fr. 1963. Drame de guerre de H. Decoin avec Curd Jürgens et Maurice Ronet. — En Indochine, un soldat français accepte mal la présence, dans son groupe, d'un officier allemand.

5h. — **TOURBILLON DE PARIS** (5) — Fr. 1939. Comédie musicale de H. Diamant-Berger avec Ray Ventura et Coco Aslan. — Pour subsister, des étudiants donnent des concerts.

VENDREDI, 9 JUILLET

1 h. — **À L'ASSAUT DU FORT CLARK** (6) — E.U. 1953. Western de G. Sherman avec Jeff Chandler et Maureen O'Hara. — Au fort Clark, un officier est chargé de repousser les attaques indiennes.

5h. — **INVASION SECRÈTE** (5) — E.U. 1964. Drame de guerre de R. Corman avec Stewart Granger et Raf Vallone. — Un commando formé de criminels pour

mission de faire évader un général prisonnier des Allemands.

QUEBEC

DIMANCHE, 4 JUILLET

2h. p.m. — **LE MONSTRE DES PROFONDEURS** (6) — E.U. 1966. Film de science-fiction de F.D. Lyon avec Scott Brady et Mike Road. — Des océanographes sont aux prises avec un être amphibie monstrueux.

9h. p.m. — **PATROUILLE INFERNALE** (5) — E.U. 1954. Film de guerre de S. Heisler avec Frank Lovejoy et Tony Curtis. — Une épisode de la lutte entre commandos américains et japonais dans le Pacifique.

LUNDI, 5 JUILLET

1h.30 p.m. — **DUEL SUR LE MISSISSIPPI** (6) — E.U. 1955. Film d'aventures de W. Castle avec Lex Barker et Patricia Medina. — Le fils d'un planteur de la Louisiane s'oppose à une bande de pillards.

MARDI, 6 JUILLET

1h.30 p.m. — **J'IRAI CRACHER SUR VOS TOMBES** (6) — Fr. 1959. Drame social de M. Gast avec Christian Marquand et Antonella Lualdi. — Un nègre blanc tente de venger son frère, un Noir, lynché par des Blancs.

MERCREDI, 7 JUILLET

1h.30 p.m. — **LA TERREUR DE L'OKLAHOMA** (6) — It. 1962. Parodie de western de M. Amendola avec Maurizio Arena et Delia Scala. — Pour débarrasser le pays d'une bande de profiteurs, un shérif peureux fait appel à un présumé héros.

8h.30 p.m. — **DERNIÈRE ATTAQUE** (5) — It. 1961. Drame de guerre de L. Savana avec Jack Palance et Jo Anna Ralli. — Un parachutiste américain et cinq soldats italiens tentent de repousser une attaque des Allemands.

JEUDI, 8 JUILLET

8h.00 p.m. — **DÉSIR D'AMOUR** (5) — E.U. 1954. Comédie musicale de C. Walters avec Esther Williams et Van Johnson.

Une vedette de spectacles aquatiques à trois souriants.

VENDREDI, 9 JUILLET

1h.30 p.m. — **MEURTRES A RESPONSABILITÉ LIMITÉE** (5) — E.U. 1954. Drame policier de F. Sears avec Dennis O'Keefe et Abbe Lane. — Un détective doit gagner la confiance de bandits pour prouver leur culpabilité.

8h.00 p.m. — **LA GRANDE FROUSSE** (5) — Fr. 1964. Comédie policière de J.-P. Mocky avec Bourvil et Jean-Louis Barrault. — Un policier poursuit un évadé dans un village terrorisé par un monstre.

SAMEDI, 10 JUILLET

2h.00 p.m. — **FUREUR À L'OUEST** (6) — E.U. 1962. Western de O. Rudolph avec James Philbrick et Nancy Kovack. — Un policier fédéral enquête sur le vol de chargements d'or.

9h.00 p.m. — **JICOP LE PROSCRIT** (5) — E.U. 1954. Western de H. Levin avec Jack Palance et Anthony Perkins. — Après quinze ans d'absence, un hors-la-loi tente de reprendre la vie commune avec son fils.

AUTRES CANAUX

ROUYEN-NORANDA — Canal 4 (CKRN-TV)

OTTAWA — Canal 9 (CBOFT)

Les films présentés au canal 4 (CKRN-TV) et au canal 9 (CBOFT) sont les mêmes que ceux présentés au canal 2 (CBFT, Montréal).

MATANE — Canal 9 (CKBL-TV)

RIMOUSKI — Canal 3 (CJBR-TV)

RIVIÈRE-DU-LOUP — Canal 7 (CKRT-TV)

CARLETON — Canal 5 (CHAU-TV)

MONCTON — Canal 11 (CBAFT)

Les films présentés à ces canaux sont les mêmes que ceux du canal 11 (CBVT, Québec) de réseau Radio-Canada. Cependant, pour les canaux 5 et 11, il faut tenir compte d'un décalage d'une heure dû au changement de fuseau horaire.



Colloque national sur l'industrie laitière

M. R. Pigeon commente la situation des producteurs de lait

La Société d'Economie Rurale a tenu, à l'Institut Coopératif Desjardins de Lévis, les 20, 21 et 22 juin, un colloque national sur l'industrie laitière. Ce colloque groupait une centaine d'économistes agricoles canadiens attachés aux gouvernements, aux universités et à diverses entreprises privées. Les organisateurs du colloque ont invité le président de la Coopérative Fédérée, M. R. Pigeon, à présen-

ter le point de vue des producteurs de lait. Comme il le dit lui-même au début de son exposé, M. Pigeon a voulu s'exprimer comme un producteur de lait vivant les problèmes que rencontrent tous les producteurs, non comme un agriculteur jouant un rôle premier plan au sein de diverses organisations agricoles et laitières. Nous publions le texte de M. Pigeon en deux parties. Voici la première:

Messieurs,

Lorsque le Dr. Ernest Mercier m'a demandé d'exprimer à ce colloque le point de vue du producteur de lait, j'ai hésité. Mon hésitation provenait du fait que les circonstances veulent que j'occupe diverses situations au sein de certaines organisations agricoles, entre autres à la Coopérative Fédérée du Québec et, trop souvent, lorsque j'exprime des opinions, on essaie de faire croire que j'exprime les attitudes ou les politiques de la Coopérative Fédérée. Dès le départ, je tiens à ce que tous et chacun sachent que les idées que j'émettrai aujourd'hui sont mes idées personnelles, c'est-à-dire celles d'un cultivateur dont la principale préoccupation, depuis au-delà de 40 ans, a été d'essayer d'élever du bétail laitier le mieux possible et de produire du lait de la meilleure qualité possible.

J'ai vécu l'évolution de

l'industrie laitière depuis près d'un demi-siècle. J'ai connu l'époque où la majorité des cultivateurs ne produisaient du lait que pendant 6 ou 7 mois par an, le refroidissement du lait dans le puits, l'arrivée du séparateur sur les fermes, etc. Heureusement, j'ai eu la chance d'être le fils d'un agriculteur que l'on considérait comme étant d'avant-garde. Chez nous, nos productions de lait à l'année, nous avions notre moulinage pour mouder les grains de ferme et, chose très rare à l'époque, nous donnions de la moulée aux vaches. Nous avons d'abord commencé à livrer du lait de consommation et, 44 ans plus tard, nous produisons encore du lait de consommation livré au même établissement.

En plus de l'expérience que j'ai pu acquérir au niveau de mon exploitation personnelle, les diverses fonctions que j'ai exercées au sein de la

Coopérative Fédérée, de la Coopérative des producteurs de lait de Montréal et de la Fédération des producteurs de lait du Canada, m'ont permis de me familiariser davantage avec la situation générale faite à diverses catégories de producteurs dans les diverses régions du Québec et du Canada. Les opinions que j'exprimerai sont donc celles d'un producteur, tel que je le disais au début, mais d'un producteur qui a eu souvent l'occasion de discuter des problèmes de l'industrie laitière avec d'autres producteurs partageant le même labeur et les mêmes soucis que lui.

Si on jette un coup d'oeil sur la tendance de la production canadienne totale du lait au Canada au cours de la dernière décennie, nous constatons que, bon an mal an, la production annuelle a relativement peu varié au Canada. Plus particulièrement dans Québec, il nous apparaît que c'est au niveau du secteur de la transformation et de la mise en marché que les plus pro-

fonds changements se sont produits. Par contre, au niveau de la production, le nombre de fermes laitières canadiennes a subi une diminution de 50% pendant la même période, telle diminution du nombre des unités de production étant compensée par une production accrue par ferme et par vache. C'est le résultat de la pratique d'une meilleure technologie de la production.

Ma connaissance de l'agriculture canadienne me convainc de plus en plus que le Québec demeurera la première province laitière du pays. Nous pourrions approvisionner convenablement les autres marchés régionaux du Canada avec des produits laitiers de haute qualité. Ce qui s'est passé au cours des trois dernières années confirme mon affirmation. Il existe diverses raisons pour expliquer cet état de choses. Pour des raisons de sol et de climat, Québec est une province herbagère qui se prête très bien à la production laitière.

De plus, dans la plupart de nos régions agricoles à l'exception de la plaine de Montréal, les cultivateurs désirent demeurer en agriculture n'ont guère d'autre choix que la production du lait, les possibilités de diversifier la production dans ces régions étant plutôt limitées. Il faut aussi signaler qu'une bonne proportion des cultivateurs

jouissent encore de la disponibilité d'une main-d'oeuvre familiale très utile dans une telle production. Il ne faut pas oublier qu'il faudra continuer à traire les vaches au moins deux fois par jour pendant 365 jours par année et que dans certaines régions du pays, tout comme dans la plaine de Montréal, il devient de plus en plus difficile et coûteux de dénicher une main-d'oeuvre expérimentée consentant à travailler 7 jours par semaine.

Enfin, un des facteurs importants est que dans la province de Québec, grâce à l'adhésion des producteurs et à l'aide financière de l'État, le mouvement coopératif agricole a réussi à concentrer la multitude de nos petites usines laitières en environ 8 coopératives laitières régionales opérant une quinzaine d'usines très modernes et très versatiles qui, en 1970, ont transformé environ 75% de la production québécoise totale de lait de fabrication. Cette concentration d'un réseau intégré d'entreprises et d'usines efficaces, dont les opérations sont coordonnées au niveau de la division laitière de la Coopérative Fédérée, ont doté nos producteurs d'un instrument efficace d'usage et de mise en marché qui leur permet de retirer le maximum de la capacité de payer de notre marché domestique et des marchés étrangers.

M. Magella Leclerc, responsable des productions porcine et ovine

M. Laurent Foisy, directeur du service de la distribution à la division des mou-



lées et fertilisants de la Coopérative Fédérée, annonce la nomination de M. Magella Leclerc à titre de responsable des productions porcine et ovine, au sein de cette division, pour tout le territoire québécois.

M. Leclerc est un diplômé de la faculté d'Agriculture de l'Université Laval. En plus,

il a suivi un cours en évaluation des fermes et pendant trois années, il a agi en qualité de conseiller en crédit à la Société du Crédit Agricole. Depuis bientôt 4 ans, le nouveau titulaire agissait comme représentant général de la division des moulées et fertilisants auprès des meuneries coopératives et des cultivateurs.

M. Leclerc participe aux travaux du Comité provincial de la production porcine. Ajoutons aussi qu'il maintient des relations étroites et constantes avec les fermes de recherche CO-OP, plus particulièrement avec la ferme de Lexington, dans l'Illinois, ferme spécialisée dans les recherches sur la production porcine. En annonçant la nomination de M. Leclerc, M. Foisy a bien voulu inviter les producteurs, les groupes de producteurs de porcs ou de moutons, à bénéficier des services techniques de M. Leclerc en exprimant leurs demandes auprès de leurs coopératives locales.

Assemblée annuelle de la Coopérative du Sud de Québec

La Coopérative Laitière du Sud de Québec, dont le siège social est situé à Ste-Claire, comté de Dorchester, a tenu son assemblée générale annuelle le 27 mai dernier.

Environ 400 sociétaires ont pris connaissance du rapport financier, du rapport du président ainsi que du rapport du directeur général. M. Louis Larochelle, cultivateur de Ste-Claire et président de la société, a présidé les délibérations. M. Jules Saint-Germain, premier vice-président de la Coopérative Fédérée, représentait celle-ci.

Le chiffre d'affaires de la société, pour son dernier exercice financier, a atteint les 8.8 millions de dollars. Mais par suite du réaménagement de l'usine qui a créé des problèmes d'opération assez graves, l'exercice s'est terminé par une perte de \$29,000. D'ailleurs, dans son rapport, le président de la société a dit ceci: "Évidemment, cette période de transition, d'installation et de rodage n'a pas été favorable à la rentabilité des opérations et a grandement influencé les résultats de fin d'année." En fin d'exercice, la société comptait 913 sociétaires. Le président a signalé que plusieurs sociétaires abandonnent présentement l'industrie laitière. M. Larochelle a commenté comme suit la situation: "Cette tendance à l'abandon de l'agriculture ou de la production laitière continue de se manifester dans le territoire que nous desservons et c'est ainsi qu'en 1970, 150

patrons ont cessé la production du lait et ont vendu ou transféré leurs quotas. En terme de pourcentage, c'est l'équivalent de 9%. Cette situation prévaut depuis trois ans. Il devient impérieux pour votre entreprise de collaborer plus étroitement avec les producteurs qui sont intéressés à améliorer ou à augmenter leurs productions laitières."

Dans son rapport, le directeur général, M. André Forcier, a informé les sociétaires que l'usine de Ste-Claire a reçu, 194,000,000 de livres de lait en 1970, soit le même volume que l'année précédente. Il a lui aussi souligné l'inconvénient du réaménagement de l'usine en signalant qu'au cours de la période de février à juin, la coopérative avait dû vendre 78,000,000 de livres de lait qu'elle n'avait pu transformer.

M. Forcier a signalé l'augmentation du volume de lait livré en vrac, celle-ci s'établissant à 8.4%, ce mode de livraison étant maintenant employé par 40% des producteurs qui livrent 60.8% des réceptions totales.

MM. Larochelle et Forcier ainsi que le représentant de la Coopérative Fédérée, M. Saint-Germain, ont rendu hommage à la collaboration des sociétaires, des administrateurs de la division de l'industrie laitière de la Coopérative Fédérée ainsi qu'aux officiers du ministère de l'Agriculture qui s'emploient à la consolidation des usines laitières régionales.

ANNONCES CLASSÉES

COÛT DE L'INSERTION 12 cents le mot. **Prix minimum \$2.40** Titre en 8 points noirs capitales; \$2.00 Annonces classées commerciales avec ou sans cadre 80 cents la ligne agate. **CASE** 50 cents. **RABAIS de 20%** pour 5 insertions consécutives ou plus du même texte. **DONNEZ CLAIREMENT vos instructions:** nom, adresse, nombre d'insertions, etc. Les annonces classées sont **STRICTEMENT PAYABLES D'AVANCE**. Le paiement et les textes doivent être rendus aux bureaux de la TCN au plus tard à 11h a.m., le lundi. Toute lettre ou toute demande de renseignements doivent être adressées comme suit.

LES ANNONCES CLASSÉES LA TERRE DE CHEZ NOUS
515, ave. Viger, Montréal 132, Qué.
Tél.: 288-6141

ANIMAUX A VENDRE

Le seul commerçant de la Province qui achète directement des mêmes éleveurs de l'Ontario depuis 40 ans et NON PAS DES ENCANS. Nous avons toujours un vaste choix de croisées et pur-sang. Echanges acceptés. Conditions de paiement — jusqu'à 24 mois. De plus, nous avons 200 vaches et taures qui vèleront au printemps. Livraison gratuite. Pour plus amples détails:

LOUIS PINSKY
54 COTE SUD,
STE-THERÈSE-DE-BLAINVILLE,
TÉL.: (514) 435-0220
LES PLUS IMPORTANTS
VENDEURS AU QUÉBEC
DE VACHES EPROUVÉES

VACHES LAITIÈRES

Un des plus importants vendeurs de vaches laitières du Québec. Toutes ces vaches proviennent des meilleurs éleveurs de l'Ontario. Vaches de choix vendues au plus bas prix. OMER MAISONNEUVE & FILS, 521, BOUL. LACOMBE, ST-PAUL L'ERMITE, CTÉ L'ASSOMPTION, ROUTE 48. Tél. Ferme, de 7h. a.m. à 6 h. p.m. 581-5670 — Résidence 722-0956.

VACHES et taures Holstein vèlant en tout temps, provenant du Québec et de l'Ontario. DENIS TRUDEAU, STE-JULIE, CTÉ VERCHÈRES, TÉL.: 649-1169.

À VENDRE — Truies et verrats OMP-SHIRE et YORKSHIRE (Large White) enregistrés. Verrats garantis pour le service. Truies croisées Hampshire X Large White et Landrace X Large White. PORTCHERIE IDEALE INC., C.P. 148 ST-BARNABÉ NORD, CTÉ ST-MAURICE, QUÉ. TÉL.: (819) — 264-5311.

VACHES laitières, très bonne qualité, prix raisonnables. ROBERT DE GRANDPRE, 820, GRANDE CÔTE, R.R. 2, BERTHERVILLE, CTÉ BERTHIER, TÉL.: 836-4809.

BELLES jeunes vaches et taures Holstein pur-sang ou croisées, fraîche vèlée ou devant vèler bientôt. Prix raisonnable. Livraison gratuite. ALBERT MAURICE, 10ième Rang, WINDSOR, CTÉ RICHMOND, TÉL.: 845-2149 (frais d'appel acceptés).

VERRATS et truies Yorkshire, S.P.F. et Landrace enregistrés, tous primés suivant l'indice gain-gras. Verrats garantis pour le service. Prix suivant la classification. S'adresser à: LA COOPÉRATIVE AGRICOLE DE GRANBY, TÉL.: 378-7981.

ATTENTION — Vaches laitières à vendre en tout temps de l'année et Acheteur de troupeau avec Quota Industriel ou Nature. CLAUDE DAGENAIS, R.R. 1, ST-CANUT, TÉL.: 432-4754.

NOTRE TROUPEAU Holstein serait en voie de devenir celui qui aurait la plus haute moyenne de production de la province. Une de nos productrices vient de terminer avec 27,341 lb de lait en 365 jours, c'est la nouvelle championne de la Mauricie. Une autre finira bientôt avec au-delà de 24,000 lb. Nous devons présentement réduire notre cheptel de 110 bêtes et nous vous invitons à venir y faire votre choix. Et tout en réalisant que notre spécialité réside dans la qualité, vous serez sûrement surpris des bas prix! GEORGES LEMYRE, MYREWOOD FARMS, MASKINONGÉ, QUÉ. 819-227-4437 — NORMAN LEMYRE, MONTREAL, 514-878-3651 ou 514-845-1919.

CAUSE DE VENTE: Quota vendu, - Vaches Holstein fraîche vèlée ou prêtes à vèler - Bulk Tank DeLaval, 2835 lb - Trayeuse DeLaval - Presse à foin New-Holland à broche - Semeuse - Défonceuse - Paille - Tél.: (TERREBONNE), 435-7960.

BELLES jeunes vaches Holstein pur-sang, fraîche vèlée ou vèlant fin juin, juillet, août, avec (B.C.A.) 125 à 150%. Prix très raisonnable. RAYMOND & ANDRÉ LEBEAU, R.R. 3, LOUISEVILLE, CTÉ MASKINONGÉ, 819-227-4728.

SILOS BEAUDRY Inc.

depuis 24 ans
BÉTON COULÉ . . .
R.-Mix.
GARANTIE DE 5 ANS.

Un magnifique SILO BEAUDRY, avec votre nom en relief et en couleur, vous élève au rang de Cultivateur progressif et prospère.

JEAN-PAUL BEAUDRY
ST-MARC-SUR-RICHELIEU
Tél.: (514) 584-2348

La solution pour abreuver votre bétail au pâturage, la POMPE "IPSA" actionnée par l'animal — ne requiert aucun moteur — facile à installer — en vente pour seulement \$78., frais de transport payés. Envoyer votre remise à: COMPTOIR AGRICOLE, SABREVOIS, QUÉ. Tél.: 346-4982.

TRANSFORMEZ VOTRE TV NOIR ET BLANC EN COULEUR!

Jouissez de votre programme favori de TV en couleur. Notre écran change le noir et blanc monotone de l'image en de superbes couleurs. Se fixe facilement à votre écran. Mentionnez la grandeur de votre écran. Envoyez \$3.98 à UNITED DISTRIBUTING, 1404, PRINCIPALE EST, HAWKESBURY, ONTARIO. Disponible également chez People's Dept. Stores.

TRACTEUR DE JARDIN au gaz, "Ply Troc" avec accessoires, à vendre, Tél.: 1-584-2407.

QUOTA de LAIT NATURE pour Montréal: 922 lb par jour. S'adresser à: ÉVANGÉLISTE PAQUETTE, ST-JÉRÔME, — 438-3002.

QUOTA lait de consommation et de transformation à vendre. Aussi épis de maïs et avoine. ACHILLE DUQUETTE, ST-AUGUSTIN, (DEUX-MONTAGNES) — 258-2719.

FOIN sur le champ à vendre; aussi terre de 18 arpents sur chemin à ST-AUGUSTIN (DEUX-MONTAGNES). Tél.: 258-3538 ou 258-3867.

QUOTA DE LAIT de Transformation, 300,000 lb., à vendre au complet ou en partie. ST-PHILIPPE, CTÉ ARGENTEUIL, TÉL.: 514 — 562-2293.

MAÏS sur épis, récolte de 1970, à vendre. MAURICE LAFRANÇOISE, ST-HERMAS, CTÉ DEUX-MONTAGNES, TÉL.: 258-2612.

PIÈCES de remplacement et accessoires de travaux pour toutes marques. Produits, première qualité. Prix réduits. CENTRE CHORE-BOY DU QUÉBEC, 228, BOUL. ST-JOSEPH, ST-JEAN, QUÉ.

VÊTEMENT FEMME MAIN

CATALOGUE gratis. Très grande quantité de vêtements pour femmes, hommes et enfants. Écrire à: BOX 64, TORONTO 2B, ONTARIO.

COMMERCES A VENDRE

ÉPICERIE-BOUCHERIE. Bière, résidence à même, entrepôt et garage double 60 x 24; terrain 150 x 120; Si intéressé ménage au complet. — JACQUES TASSE, 480 CÔTE ST-ANDRÉ, VILLAGE LAFONTAINE, ST-JÉRÔME.

FEMMES FILLES DEMANDÉES

AIDE-MÉNAGÈRE, aimant les enfants, demandée pour famille de diplomate canadien demeurant aux États-Unis. Références exigées. Écrire à: 2417 RUSSELL AVE. SOUTH, MINNEAPOLIS, MINNESOTA 55405, ÉTATS-UNIS.

DAME ou DEMOISELLE entièrement libre, âgée de 30 à 60 ans, demandée pour prendre soin d'une dame âgée. Bon chez soi. Bon salaire à personne qualifiée. Pour entrevue, écrire à: MADELEINE CARRIÈRE, a/s SOCIÉTÉ JACQUAR INC., 8480, ST-LAURENT, MONTRÉAL 351, ou Téléphone: 514 — 381-5631 de 9 hres à Midi ou 2 hres à 4 hres.

FILS TISSUS COUPONS

FIL À TISSER, Jersey pâle et foncé, en lièrres. Fil bouclé et de fantaisie. Polson. G. LEGAULT, 5960, ALPHONSE, BROSSARDVILLE.

LAINE À TRICOT; Orlon, Poly-On, Taslan, Viscose. Fil à tisser. Lièrres Jersey. Échantillons gratuits sur demande. Bas-Culottes, grandeur universelle, \$6.50 la dz. L. THERRIEN INC., C.P. 131, VICTORIAVILLE, P.Q. L.T.

HOMMES DEMANDÉS

JEUNE homme demandé pour culture maraîchère, sachant conduire tracteur. Logé, nourri, \$40. par semaine. EUGÈNE BIGRAS, 405, CHICOT SUD, ST-EUSTACHE, TÉL.: 473-4291. (pas d'étudiants).

HOMME demandé avec expérience sur ferme laitière et horticole. GERMAIN BEAUREGARD, BORD DE L'EAU, ST-DAMASE (ST-HYACINTHE), TÉL.: 514 — 797-3483.

HOMME célibataire, 18 à 22 ans, sachant conduire tracteur, travail à l'année, ferme laitière. \$40. et plus, selon expérience. ANDRÉ LEMAY, ST-JUDE, CTÉ ST-HYACINTHE — 514 — 792-3651.

2 JEUNES HOMMES demandés pour récolte de foin. Logés, nourris, \$25. par semaine. S'adresser à: ÉVANGÉLISTE PAQUETTE, ST-JÉRÔME: 438-3002.

HOMME demandé pour travail sur ferme laitière. Salaire selon expérience. Travail à l'année. S'adresser à: MARCEL TREMBLAY, ROUTE 52, LACOLLE, COMTE ST-JEAN, TÉL.: 246-3225.

MACHINERIE A PATATES

PLANTEUR à patates International, 1 rang; Arracheuse; Ramasseuse; Ensaucheuse; 2 Unités 5 C.V. avec équipement nécessaire pour refroidir maïs sucré ou autres légumes; Camion Chevrolet 1961, 1/2 tonne. Tél.: 467-6528, soir si possible.

ATTENTION! ATTENTION! CULTIVATEURS de PATATES

Avons en main quelques Combines à Patates, 2 rangs (neuves) de marque Allis-Chalmers (autrefois Farmhand). Spécial 50" pour les 2 semaines qui suivent. Montant total pour une Unité, \$4,995., livrée n'importe où dans le Québec. Communiquez avec: ANTOINE LAFORGE, VALLEY TRUCKING LTD., GRAND FALLS, N.B. Tél.: 506 — 473-1057.

ARRACHEUSE DE PATATES McEwan Tougard 1 rang cylindre de relevage — ensacheuse arrache-cotons — \$1,975.00 — BERTRAND ÉQUIPEMENT INC., 117, BOUL. SAUVE, ST-EUSTACHE, TÉL.: 514 — 473-1400.

MACHINES OUTILAGE

CHAÎNES de SCIÉS MÉCANIQUES

Aussi barres, pignons, accessoires pour toutes marques de sciés. Qualité supérieure. Garantie. Économies formidables. Catalogue gratuit. Écrire à: ENTREPÔT DU MANUFACTURIER, DEPT. Q4, CASIER 40, STE-FOY, QUÉBEC 10, P.Q.

"BULK TANK" Distributeur

Vente — Échange — Installation DeLaval — Dari Kool — Milk Keeper Zero — W.C. Wood — 200 à 650 gallons — Livraison partout. Écrire ou téléphoner à: CAP SANTÉ, CTÉ PORTNEUF, TÉL.: 418 — 285-0199 (Fernand Lefebvre) Entrepôt chez Claude Amesse, St-Louis-de-Gonzague, Cté Beauharnois, Tél.: 514 — 371-3125.

EXCAVATRICE "Backhoe" Case 580, Diesel '69, seulement 2,000 hres de travail. Camion Chevrolet '64, capacité 5 tonnes — LABRECQUE EXCAVATION, COWANSVILLE, TÉL.: 263-4977 ou (Résidence: 263-0861).

ÉQUIPEMENT USAGÉ pour la ferme: Bulk Tanks — Fourragères — Presses à foin — Andaineuses — Faucheuses — Conditionneuses, etc. — COMPTOIR AGRICOLE, SABREVOIS, QUÉ. 346-4982.

CAMION GMC 1965, 5 tonnes, "Flat Nose" — Pompe à arrosage Oliver 15-20 gallons, minute — Réservoir 300 gallons, 30 pi. de "boom" — Charrue à rehausser — 100 palettes "plate-forme" 40 po. X 40 po. — FORTIN & SAURIOL, ROUTE 18, ST-ROCH L'ACHIGAN, TÉL.: 667-7305 ou 681-8147.

LISTES SUR DEMANDE MACHINES USAGÉES POUR TUILLES. CONCESSIONNAIRES POUR MACHINES À FOSSEYER "SPEICHER" POUR VUES DE "LASERPLANE"

KRAFT MACHINERY LIMITED,
R. NO 3, PARKHILL, ONTARIO.
TÉL.: 519 — 238-2387

ACHÈTEUR et VENDEUR d'animaux de toutes sortes, de roulants de fermes et de troupeaux laitiers, avec ou sans quota industriel. JEAN-MARC LEBLANC, ST-SYLVERE VILLAGE, CTÉ NICOLET, TÉL.: 23-S-1.

ACHÈTEUR et VENDEUR de troupeaux laitiers; avec ou sans rouling de ferme; avec quota ou sans quota. PHILIPPE FICHÉ, ST-SYLVERE, (NICOLET), 20-S-11.

ÉCUREUR AUTOMATIQUE "Bageur" usagé et 450 pi. de chaîne — 50 Chaînes attache-animaux — 25 Arouseurs automatiques, animaux — Rouleuse à grain Forano: écrase 3 tonnes à l'heure. Pour informations: ST-AUGUSTIN, TÉL.: 878-2377.

MOISSONNEUSE-BATTEUSE Ford, modèle 640 — Table à grain — Table à blé d'Inde, 4 sillons — Cabine — Hâche-paille — à vendre. ALBERT DUPUIS, ST-SÉBASTIEN, CTÉ IBERVILLE, TÉL.: 244-3365.

ÀUBAINE! Presse à foin International T-46, 1; an d'usage; Râteau-Filèur John Deere 350, presque neuf; TÉLÉPHONE: 384-1715 (MONTREAL) — 275-5233 (INTER-URBAIN).

FOURRAGÈRE Dion, presque neuve, avec tête à maïs, 2 rangs, et Pick-Up à foin. ST-JÉRÔME, TÉL.: 438-2879.

LOADER Wagner, simple action, avec pelle à neige, pelle à terre et fourche à fumier, s'adapte sur tracteurs Ford et Massey-Ferguson. Tél.: BELOEIL, 467-3834.

FAUX à FOIN pour Fourragère International 350, 1 an d'usage. DANIEL ALIX, 324 RANG DES HURONS, ST-MATHIAS, CTÉ ROULIERS.

PRESSE À FOIN New-Holland 98, 3 broches; Presse à foin New-Holland 80, 2 broches; Râteau Farmhand-Morrill; Wagon; Moissonneuse-Batteuse Massey-Harris, 6 pi. faux, No 50; En très bonne condition. CONSTANT BORDELEAU, 653 BOUL. PÈRE LÉLIEVRE, VILLE VANIER, QUÉBEC. — 681-5722.

FOURRAGÈRE Dion usagée avec accessoires; Faucheuse Ford; Wagon Bête Dion; Monte-Balles; Automobile Chevrolet '63. Le tout en bon ordre. JEAN-MARIE BÉLANGER, ST-CASIMIR, CTÉ PORTNEUF, P.Q. Tél.: 339-2348.

ANDAINEUSE International No 175 équipée d'un Conditionneur à foin, Rouleuse de caoutchouc, pratiquement neuve, en excellente condition. GÉRARD DENIS, LES ÉCUREUILS, CTÉ PORTNEUF, TÉL.: 285-0728.

TRACTEUR John Deere 710 Diesel avec pelle en avant — Tracteur 35 à gazoline et Diesel — Tracteur Massey-Ferguson 165, Diesel, avec pelle — Fourragère New-Holland avec faux — Fourragère Massey-Ferguson et McCormick avec Nez à blé d'Inde et Pick-Up — Souffleur à ensilage — Choppers 5 et 6 pi. — Râteaux-Fileurs hydrauliques et autres — Râteaux de différentes sortes — Conditionneuses — Wagons avec plates-formes, 4 roues avec côtés à grain de 16 pi. longueur — Épandeur d'engrais de différents grandeurs, sur pneus — "Bulk Tank" 35 et 53 bidons — Faneuse à foin — Toutes ces machines agricoles sont usagées et en très bon ordre. J.-B. GILARD, 194 rue ST-DENIS, SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, Comté ST-HYACINTHE, P.Q. Tél.: 787-2013.

EMPILEUR DE BALLE, automatique. Precor, \$200. — Tracteur International Farmall C, chargeur, charrue, \$550. — BERTRAND ÉQUIPEMENT INC., 117, BOUL. SAUVE, ST-EUSTACHE, TÉL.: 514 — 473-1400.

RÉFRIGÉRATEUR À LAIT 4 bidons — Centrifuge électrique — Le tout en bonne condition. MME CHAS THIBODEAU, ST-DAVID, LEVIS, TÉL.: 837-7175.

PRESSE, Moulange, "Sorteur" de concombres et articles de maison, à vendre, le 11 juillet '71 — Mme CHORUNSCHY, 485 RANG DES 27, STE-JULIE, VERCHÈRES, TÉL.: 276-5040.

PRESSE À FOIN New-Holland 269 à 2 broches, 1 an d'usage. ST-CUTHBERT, CTÉ BERTHIER, TÉL.: 514 — 836-2256.

FOURRAGÈRE Ford Modèle 612 avec Nez à Blé d'Inde, 1 an d'usage, en parfaite condition. TÉLÉPHONE: RICHELIEU, 658-0380.

PRESSE À FOIN International à broche avec moteur No 56 — Moissonneuse-Batteuse No 35, trainante, avec prise de force, MAURICE RACICOT, 461 DE BRETAGNE, BOUCHERVILLE, TÉL.: 655-1782.

EXCELLENT Coupe-Blé d'Inde International No 350, seulement 40 heures d'ouvrage, comme neuf. Très bon prix. NORMAND MONTY, (Montréal) 658-2248 ou (Marieville) 466-7348.

SUPER "C" International avec sardeur double, moteur neuf, boîte de camion 8 X 16, Trailer 16 pi. — RÉJEAN TAILLEFER, 135 CLÉROUX, CHOMÉ-DEY, LAVAL — 681-0621.

BATTEUSE Forano 24 X 32 sur pneus, presque neuve; Moulin à faucher Cock-shutt sur pneus, sur prise du tracteur; Lieuse McCormick Deering, 6 pi.; Le tout en très bonne condition. MARCEL LEBEVRE, DELSON, CTÉ LA PRAIRIE, 632-2929.

MAISON 8 pièces (emplacement chauffage central), eau d'aqueduc, 3 milles du village. ARMAND ST-PIERRE, ST-PIE, CTÉ BAGOT, TÉL.: 772-2739.

ON DEMANDE

ACHÈTEUR et VENDEUR d'animaux de toutes sortes, de roulants de fermes et de troupeaux laitiers, avec ou sans quota industriel. JEAN-MARC LEBLANC, ST-SYLVERE VILLAGE, CTÉ NICOLET, TÉL.: 23-S-1.

ACHÈTEUR et VENDEUR de troupeaux laitiers; avec ou sans rouling de ferme; avec quota ou sans quota. PHILIPPE FICHÉ, ST-SYLVERE, (NICOLET), 20-S-11.

ÉCUREUR AUTOMATIQUE "Bageur" usagé et 450 pi. de chaîne — 50 Chaînes attache-animaux — 25 Arouseurs automatiques, animaux — Rouleuse à grain Forano: écrase 3 tonnes à l'heure. Pour informations: ST-AUGUSTIN, TÉL.: 878-2377.

MOISSONNEUSE-BATTEUSE Ford, modèle 640 — Table à grain — Table à blé d'Inde, 4 sillons — Cabine — Hâche-paille — à vendre. ALBERT DUPUIS, ST-SÉBASTIEN, CTÉ IBERVILLE, TÉL.: 244-3365.

ÀUBAINE! Presse à foin International T-46, 1; an d'usage; Râteau-Filèur John Deere 350, presque neuf; TÉLÉPHONE: 384-1715 (MONTREAL) — 275-5233 (INTER-URBAIN).

FOURRAGÈRE Dion, presque neuve, avec tête à maïs, 2 rangs, et Pick-Up à foin. ST-JÉRÔME, TÉL.: 438-2879.

LOADER Wagner, simple action, avec pelle à neige, pelle à terre et fourche à fumier, s'adapte sur tracteurs Ford et Massey-Ferguson. Tél.: BELOEIL, 467-3834.

FAUX à FOIN pour Fourragère International 350, 1 an d'usage. DANIEL ALIX, 324 RANG DES HURONS, ST-MATHIAS, CTÉ ROULIERS.

PROPRIÉTÉS A VENDRE

À VENDRE, DANS LES LAURENTIDES, (ST-JOVITE). Propriété bien située avec 3 revenus, \$23,500., comptant \$10,000. TÉLÉPHONER: (819) 425-3450.

TERRES A VENDRE

FERME de 167 arpents à vendre. S'adresser à: MME EDGAR O'SULLIVAN, RANG ST-ÉTIENNE, ST-BENOIT, CTÉ DEUX-MONTAGNES, P.Q.

TERRE, 225 arpents, 150 en culture, très bien bâtie, située à 2 milles de Ville de Bécancour, Route asphaltée. Nettoyeur d'étable LAJOIE. Puits artésien, grosse installation. Quota de Lait. RÉMI DU-BOIS, ST-SYLVERE, CTÉ NICOLET, TÉL.: 11 Sonnez 3.

TERRE 250 arpents, à YAMASKA; avec ou sans rouling; 58 têtes Holstein. Maison, bâtiment neuf. Tél.: 789-5027.

FERME, 285 arpents, avec rouling, maison, bâtiments; 115 animaux; eau courante; gros quota; système de pipeline direct. S'adresser à: MME PHILIPPE DALPE, DUNHAM, CTÉ MISSISSQUOI, TÉL.: 295-2232.

TERRE, 125 arpents dont 100 cultivables, bonnes bâtisses, avec ou sans rouling; située sur le bord de la Rivière St-François; belle place pour chalet. SINAT NADEAU, ST-FRANÇOIS-DU-LAC, CTÉ YAMASKA, TÉL.: 568-5666.

8ième RANG, WINDSOR, Terre 190 acres dont 170 en culture, terre planche, bien bâtie. Maison, 2 logements. Nettoyeur d'étable. Aussi terre de 90 acres presque entièrement en culture. Prix avantageux. ROLLAND ST-LAURENT, R.R. 2, WINDSOR, TÉL.: 845-4961.

BONNE TERRE, 310 arpents, à vendre avec ou sans rouling. S'adresser à: OSCAR LECOURS, PRINCEVILLE, CTÉ ARTHABASKA, (1 mille du Village), R.R. 1.

FERME, 115 arpents, 105 cultivables, grange-étable, maison 9 pièces, près rivière, 18 milles Sorel. GERMAIN CREVIER, ST-FRANÇOIS-DU-LAC (YAMASKA), 568-5002.

FERME 255 arpents, peut être vendue ensemble ou séparément, avec toute la machinerie à l'état de neuf; un troupeau de haute qualité de 63 têtes d'animaux de boucherie "Hereford" enregistrés, sans cornes, dont 34 vaches, etc. Ceci vous est offert pour cause de santé. RAYMOND GAGNON, BIC, CTÉ RI-MOUSKI, TÉL.: 736-4460.

La Société du Crédit Agricole offre en vente, une ferme située à Melbourn, comté de Richmond. Cette ferme, sillonnée d'un ruisseau près de la résidence, contient environ 200 acres dont 110 acres en culture (plus ou moins), avec maison, grange-étable, porcherie, érablière avec bonne cabane à sucre.

Les personnes intéressées à soumettre une offre d'achat sont priées de se procurer les formules officielles et une documentation explicative sur les conditions de vente au bureau provincial de la SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE, SUITE 410A-417, PLACE LAURIER, 2700 BOULEVARD LAURIER, QUÉBEC 10, P.Q. ou au Bureau Régional de la Société, 480, RUE ST-JEAN, C.P. 753, DRUMMONDVILLE, CTÉ DRUMMOND, P.Q.

Les offres d'achat seront reçues au bureau provincial de la Société jusqu'au 12 juillet 1971.

165 arpents, route Marie-Victorin, 1 mille du village, avec ou sans rouling, bon terrain. BRUNO LECLERC, BAIEVILLE (YAMASKA), 783-6535.

FRELIGHSBURG, comté de Missisquoi, Cantons de l'Est. Grande maison moderne. Vue splendide sur montagne du PINACLE. Près village important, lac SELBE et stations de ski. Autobus scolaires et autres à la porte. 280 acres. Lait va à la Coopérative de Granby. Érablière. Autres bois de construction. 3 tracteurs, machinerie, troupeau laitier. À vendre avec ou sans rouling. Propriétaire seul, âgé. Plusieurs autres terres, petites ou grandes, ici et là. PAUL GINGRAS, AGRONOME, 1396, RUE DU SUD, COWANSVILLE, QUÉ. Téléphone: 263-2066.

La Société du Crédit Agricole offre en vente une ferme située à West Brome, comté de Missisquoi. Cette ferme contient environ 89 acres dont 47 acres en culture, plus ou moins, avec maison et annexes, hangar, poulailler transformé en étable.

Cette ferme, située à environ un mille de North Sutton et à trois milles de West Brome, est près d'un centre de ski, et approvisionnée d'une bonne source d'eau naturelle. À noter également que la résidence peut être convertie pour deux logements.

Les personnes intéressées à soumettre une offre d'achat sont priées de se procurer les formules officielles et une documentation explicative sur les conditions de vente au Bureau Provincial de la SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE, SUITE 410A-417, PLACE LAURIER, 2700 BOULEVARD LAURIER, ST-FOY, QUÉBEC 10, P.Q. ou au Bureau Régional de la Société 49 ST-CHARLES, C.P. 127, ST-JEAN, CTÉ ST-JEAN, P.Q.

Les offres d'achat seront reçues au Bureau Provincial de la Société jusqu'au 19 juillet 1971.

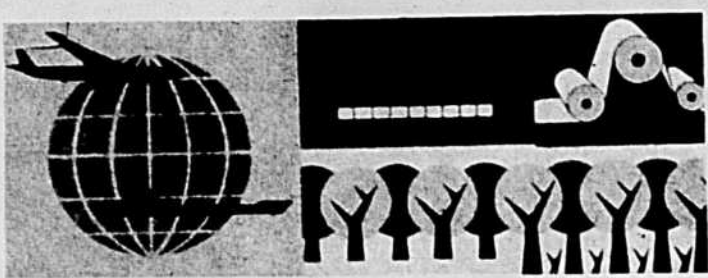
TERRE, 80 arpents, lac artificiel, électricité 220, récemment emmenagée, à vendre \$5,500. PAUL-ÉMILE GRONDIN, ST-ALFRED, CTÉ BEAUCÉ.

TERRE, 350 arpents, 110 en bois; érablière tout équipée; bonnes bâtisses; machinerie moderne. MAURICE GRÉGOIRE, ST-PIERRE, CTÉ MONTMAGNY.

(Suite à la page 14)

FORÊT VOYAGE

par Victor Morin



Les Associations de propriétaires forestiers (Suite et fin)

Les usines

Après les discussions et les oppositions du départ, le développement industriel par les propriétaires forestiers suédois est maintenant un fait admis qui constitue une intégration rationnelle entre la forêt privée et l'industrie.

L'objectif fondamental des propriétaires forestiers n'est pas seulement d'augmenter leurs revenus au moyen de leurs usines de transformation, mais de créer un marché assuré pour les produits issus d'une pratique intensive et continue de la foresterie.

Chaque usine a été construite ou achetée pour résoudre un problème forestier spécifique puis en deuxième lieu, assurer un intérêt élevé pour les investissements dans les forêts.

La nouvelle usine de pâte dans le sud de la Suède a solutionné les problèmes de vente des bois feuillus et du pin.

L'usine de panneaux particuliers a ouvert un marché pour les bois de petites dimensions fournis par les coupes d'éclaircies permettant la rentabilité de ces coupes.

Les industries des propriétaires forestiers permettent à ces derniers, non seulement de retirer des dividendes de leurs parts ou des intérêts sur les argents investis dans leurs usines, mais aussi de pouvoir vendre les différentes essences de bois de leurs boisés aux meilleurs prix du marché. De plus, le vieux principe des associations de propriétaires forestiers est appliqué depuis des années: "Le même prix pour tous, n'importe où".

Le problème de la mécanisation

Le niveau de vie en Suède étant en progression rapide, le coût de la main-d'œuvre forestière a augmenté rapidement.

L'écart entre le travail manuel des opérations forestières sur les boisés s'accroît en comparaison avec celui des autres industries, ce qui constitue une situation à

laquelle il faut apporter des solutions.

Aujourd'hui, le développement dans les opérations forestières a déjà dépassé le stade du tracteur de ferme. Cette machine ne peut du reste compétitionner les coûts de production par corde avec les tracteurs conçus spécialement pour les opérations forestières qui sont largement utilisés en Suède.

Ces équipements forestiers, d'un prix élevé, nécessitent une production annuelle minimum de 4,000 à 5,000 cordes pour être rentable. Ceci signifie que ces équipements ne peuvent être la propriété personnelle de chaque propriétaire forestier, puisque chaque machine doit effectuer la coupe sur 50 à 100 boisés.

Orientation de l'Association

En dépit du développement rapide des associations suédoises de propriétaires forestiers au cours de la dernière décennie, il y aura encore des changements et des progrès importants au cours de la prochaine décennie.

Le seul objectif des associations est de rendre de plus en plus rentables les fermes forestières. L'expérience démontre cependant que cet objectif est réalisable seulement avec des coopératives fortes au point de vue capital, personnel et autres ressources. C'est pour cette raison qu'un développement marqué a pu être réalisé au cours des dernières années.

Épilogue.

Le voyage d'étude que nous avons effectué en Suède a été pour nous, une source considérable de renseignements que nous n'avons pu forcément vous communiquer en entier dans cette série d'articles.

Nous désirons, pour terminer, exprimer notre gratitude aux organismes et personnes qui nous ont aidés à faire un succès de notre voyage dont: le Consulat Suédois à Montréal, Le Ministère de l'Agriculture de Suède et les fonctionnaires MM. Ragnar Thulin, Ingvar Carlsson, et notre guide en Suède Bo Helxtor. La Fédération Nationale des Associations de Propriétaires Forestiers et son directeur gérant, le Dr. Kjell Kilander. La Fédération des Propriétaires Forestiers du Sud de la Suède et son président, M. Henning Hamilton, et d'autres représentants de cette Fédération: MM. Thorsten Petersson, Jan Pokorny et Hans Berg.

Nous désirons de plus remercier le journal La Terre de Chez Nous pour l'hospitalité de ses pages.

TERRE 112 arpents en culture, parfait ordre, bons bâtiments, 30 milles de Montréal, rive sud. RÉAL OLIGNY, ROUTE 7, IBERVILLE. — 346-3937.

5 MILLES DE SOREL, à vendre ou à louer. Ferme, 103 arpents, première classe, avec maison et rouling complet. Aussi échangeable pour propriété à Montréal. Informations: Téléphoner: (MONTRÉAL) 384-5160.

TERRES A LOUER

2 TERRES à louer avec équipement aratoire ou non; bon bâtiment, nettoyeur d'étable, 2 silos avec videur et possibilité de louer 2 autres fermes extérieures qui se touchent. Boite à fourrage Allis-Chalmers avec Wagon 7 tonnes, peu usagés. ROLLAND CHARLEBOIS, LA-CHUTE-R.R. 2. Tél.: 562-2562.

TERRES DEMANDÉES

ACHETERAIS petite terre, avec ou sans bâtisses, dans les environs du comté de L'Assomption. TÉLÉPHONER: 645-1570.

ANIMAUX A VENDRE

SHORTHORNS ENREGISTRÉS. Plusieurs vaches avec leurs veaux - Mâles et femelles âgés d'un an - épreuve d'aptitude. ALBERT GASS & SONS, LENOXVILLE, QUÉ.

HOMMES DEMANDÉS

AIDE-FERMIER célibataire, expérience, travail à l'année, sachant traire vaches à la machine; connaissant machine aratoire. HENRI PAQUET, ST-RAYMOND - 337-2303.

HOMME, célibataire, 25 à 40 ans, demandé sur ferme laitière. Travail à l'année. Salaire selon expérience. DORIS BRETON, ST-ALEXANDRE, C.T.E. IBERVILLE. Tél.: 514-296-4727.

ENCANS PUBLICS

JE SUIS ACHETEUR de troupeaux et de rouling de ferme. Je suis à votre disposition pour tous genres d'Encans, dans la province et vous assure entière satisfaction, à prix raisonnable. S'adresser à: LÉO DASTOUS, Encanteur Licencé, Bilingue, LAURIERVILLE, C.T.E. MÉGANTIC. Tél.: 365-4419 - Propriétaire de l'Industrie Blocs de Ciment THERMOSEN, LAURIERVILLE.

VENTE par ENCAN Mardi le 6 juillet, 1971 à 7 hres p.m. précises.

chez M. JEAN-MARIE DROUIN, ST-ISIDORE, Comté Dorchester. La Ferme est située dans le Rang St-Pierre, chemin St-Isidore-St-Hénédie. SERA VENDU: un troupeau de 24 vaches laitières HOLSTEIN et un QUOTA DE LAIT de 115,000 lb. CONDITION: COMPTANT. Pour information, s'adresser à: **GEORGE GOGGIN** ENCANTEUR LICENCIÉ, BILINGUE de PLESSISVILLE. Tél.: 362-2195 PROPRIÉTAIRE DE LA FERME BARILÉE, ENR.

ENCAN

Mardi, le 6 juillet, 1971, à 1.30 hre p.m. précise, chez M. ROLLAND ST-LAURENT, sur la route Marie-Victorin, à 3 milles du Village.

CONTRECOEUR, Comté Richelieu, SERA VENDU: un troupeau d'animaux HOLSTEIN croisés comprenant 14 têtes dont 11 bonnes vaches, 4 vaches en avril, 2 fraîche vaches, 1 vachère sous peu, 4 velets en août, 3 taures 1½ an, non saillies.

Un quota de lait industriel de 62,000 lb sera vendu à l'enchère. Trayeuse DeLaval à 2 chaudières; Frigidaire 8 bidons; Couloir et Chaudières; 10 bidons à lait.

MACHINERIE: Faucheuse John Deere, semi-portée; Lieuse à blé d'Inde International; Arracheuse de patates; Vis à grain 30 pi. avec moteur; Silo de bois 12 X 22. Semoir à engrais chimiq. hydr. de marque George White, comme neuf; Grosse tondeuse à gazon, att. 3 pts.; un camp de 18 X 20, fini, sera aussi vendu; 80 arpents de foin de trèfle sur le champ; tout l'engrais de la ferme et plusieurs autres articles, trop long à énumérer.

CAUSE: MANQUE DE MAIN-D'OEUVRE. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT ou PRÊT DE BANQUE ACCEPTÉ.

Pour information, s'adresser à: M. Rolland St-Laurent, Tél.: 786-2717 ou à:

GEORGES-ÉTIENNE LEBLANC

ENCANTEUR LICENCIÉ, ST-BARNABÉ SUD, C.T.E. St-Hyacinthe. Tél.: 792-3595.

IL Y AURA CANTINE SUR LES LIEUX.

N.B. SI VOUS DÉSIREZ FAIRE ENCAN, RÉSERVEZ VOTRE DATE. TÔT, IL ME FERA PLAISIR DE VOUS OFFRIR MES SERVICES.

VENTE par ENCAN Lundi, le 5 juillet, 1971, à 2 hres p.m. précises.

chez M. HERVE LACASSE, LYSER, Comté Mégantic, la ferme est située dans le Rang Grosse Ile, à un mille du Village de Lyster.

SERA VENDU: un troupeau HOLSTEIN, AYRSHIRE et HEREFORD de 66 bêtes, clair au test fédéral, comprenant 26 jeunes vaches, 4 taures de 1½ an, 34 veaux et un taureau HEREFORD PUR-SANG de un an.

MACHINERIE: Wagon sur pneus; Faucheuse Case, hydraulique, comme neuve; Grader; Charrue Oliver à 2 versoirs; Épandeur Oliver, capacité 110 minots; Trayeuse Coop à 3 chaudières; Frigidaire Crino, capacité 12 bidons et beaucoup d'autres articles, trop long à énumérer. CONDITIONS: COMPTANT ou PRÊT DE BANQUE.

Pour information ou demande de crédit, s'adresser à:

LÉO DASTOUS,

Encanteur Licencé Bilingue, Manufacturier de Blocs de Ciment Thermos Eng., 167 Dube, LAURIERVILLE. Tél.: (819) - 365-4419

Geigy publie une brochure sur Aatrex pour la production du maïs

La compagnie Geigy Produits Chimiques Agricoles, division de CIBA-GEIGY CANADA LTÉE, a réalisé une brochure en couleur de 12 pages sur Aatrex. Cette brochure, qui existe en français et en anglais, peut être obtenue sur demande, soit en s'adressant à la compagnie, soit par l'intermédiaire des marchands.

La brochure donne des renseignements complets sur la façon de réussir la répression des mauvaises herbes avec Aatrex, l'herbicide de renommée internationale pour le maïs.

Une section spéciale près de la fin de la brochure explique les avantages spécifiques de la toute nouvelle formule, Aatrex Liquide de Geigy.

Envoyer les demandes de brochures à l'adresse suivante: C.P. 771, Succursale postale F, Toronto, Ontario. (—)

Nouveau produit de Cyanamid

M. W.J. Foran, de la Cyanamid of Canada Limited, a fait savoir que le Service des produits agricoles, dont il est le directeur, se prépare à introduire dès le 1er juillet sur le marché national deux nouveaux sous-produits du phosphate bicalcique, fabriqués au Canada.

Ces nouveautés, baptisées Cyphos 18.5 et Cyphos 21, permettront d'incorporer les quantités optimales de calcium et de phosphore dans les aliments équilibrés destinés aux exploitations laitières et aux éleveurs de bétail, de volailles et de porcs.

Ces produits, qui sont fabriqués dans les nouveaux ateliers de \$350,000, récemment achevés à l'usine Welland que Cyanamid possède à Niagara Falls, seront offerts à tous les fournisseurs de provendes, dans toutes les régions du pays. (—)

DEMANDE DE PERMIS

Avis est par les présentes donné que la Régie a reçu de Les Produits Laitiers Bagot Inc. une demande de permis pour la fabrication de yogourt dans son usine située à Saint-Joseph, comté de Saint-Hyacinthe.

Avant d'adjuger sur cette demande, la Régie tiendra une audience publique mercredi, le 7 juillet 1971, à 10h.00 a.m., au no 201 est, boulevard Crémazie, à Montréal, lors de laquelle toute personne intéressée sera entendue. Montréal, le 18 juin 1971.

RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES DU QUÉBEC

par: (Me) Gilles Le Blanc Secrétaire.

DEMANDE DE MODIFICATION DE PERMIS

Avis est par les présentes donné que la Régie a reçu de Crémérie Richelieu Limitée une demande de modification de son permis de fabrication à l'effet de rayer les restrictions qui y apparaissent quant à son approvisionnement en lait et à l'étendue de son marché de fromage cheddar.

Avant d'adjuger sur cette demande, la Régie tiendra une audience publique mercredi, le 7 juillet 1971, à 11h.00 a.m., au no 201 est, boulevard Crémazie, à Montréal, lors de laquelle toute personne intéressée sera entendue. Montréal, le 18 juin 1971.

RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES DU QUÉBEC

par: (Me) Gilles Le Blanc Secrétaire.

— Réfléchir avant d'investir —

C itadelle vous dit
I nvestissez
T uyau 4" - 6" - 8"
DRAINAGE terre cuite
D urée
E prouvée
L ivraison sur palettes
L ongevité
E xpérience 50 ans

Brique Citadelle Ltée

Beauharnois: Tél.: Zone 514 — 429-3828

C.P. 1785 Québec 2
2140 boul. Ste-Anne, Québec 3
Tél.: 418 — 663-7821

Pour de plus amples informations, écrivez à: 2140, boul. Ste-Anne, Québec 3

Nom
Adresse
Ville

Brevets d'invention
Marques de Commerce
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue Drummond
Montréal 25 — 288-2152

REVUE DES MARCHÉS



PRODUITS AVICOLES

Les commentaires et les prix des volailles nous sont fournis par le Ministère Fédéral de l'Agriculture. Section des renseignements sur les marchés et Division de l'aviculture.

MARDI, le 29 JUIN 1971

Les prix de la volaille sont demeurés les mêmes. Les marchés du poulet à griller et du gros poulet furent fermes en raison d'une bonne demande. Les approvisionnements de dindons furent suffisants pour une demande passable.

VOLAILLES ÉVISCÉRÉES (A)

En caisses régulières
Prix du gros au détail
à Montréal

POULETS

6 lb et plus	45c-47c
5 lb et moins de 6	43c-45c
4 lb et moins de 5	35c-37c

Poulets à griller et à frire (sous glace)

Moins de 4 lb	34c-35c
---------------	---------

POULES

6 lb et plus	31c-32c
5 lb et moins de 6	31c-32c
4 lb et moins de 5	31c-32c
Moins de 4 lb	nil

JEUNES DINDONS

Moins de 10 lb	37c-38c
10 lb et moins de 16	38c-40c
16 lb et plus	38c-39c
Canards	59c-61c

VOLAILLES VIVANTES No 1

Prix aux producteurs
à Montréal

POULETS

7 lb et plus	23c
6 lb et moins de 7	21c
5 lb et moins de 6	18.9c

Poulets à griller et à frire

Moins de 5 lb	18.9c
---------------	-------

POULES

7 lb et plus	9c à 10c
6 lb et moins de 7	8c
5 lb et moins de 6	6c
Moins de 5 lb	4c

JEUNES DINDONS

Moins de 12 lb	22c
12 lb et moins de 20	nil
20 lb et plus	22c

OEUFS

Prix payés aux producteurs
le 17 juin 1971

Ces prix sont publiés par
Le Ministère Fédéral
de l'Agriculture

Winnipeg Toronto

A-Extra-G	17½c-20c	21c-25c
A-Gros	16c-19c	20c-24c
A-Moyens	12c-15½c	16c-20c
A-Petits	06c-09c	09c-13c
A-Pee-Wee	02c-04c	06c-10c

Prix des oeufs aux distributeurs
en vigueur
du 28 juin au 4 juillet

Ces prix sont publiés par
la Fédération des Producteurs
d'oeufs du Québec.

A-Extra-Gros	49.0c
A-Gros	44.0c
A-Moyens	37.5c
A-Petits	31.0c
A-Pee-Wee	21.0c
En vrac...	02c de moins

PROVENDES

Prix publiés comme guide et basés sur la
fermeture des marchés le 25 juin 1971

Prix de gros aux cent livres aux meuneries
net ex-entrepôt, en vrac

	Montréal	Trois-Rivières	Québec
BLÉ	2.84	2.85	2.85
ORGE	2.50	2.50	2.49
AVOINE	2.30	2.29	2.29
MAYS AMÉRICAIN (Jaune, No 3)	3.12	3.15	3.20

F.A.B. Track — Par wagon complet

MAYS ONTARIEN (Jaune, No 2 C.E.)	3.09	nil	3.32
-------------------------------------	------	-----	------

Prix ci-haut mentionnés pour livraison immédiate
Source: Office Canadien des Provenances (Montréal)

PORCS ABATTUS

Prix payés à TORONTO
lundi, 28 juin 1971

Porcs	24.95-25.25
(moyenne)	25.04
Truies	16.00

Prix payés à TORONTO,
la semaine dernière

Porcs	24.25-25.65
(moyenne)	24.84
Truies	16.25-16.85
(moyenne)	16.57

Les prix ci-dessus sont fournis par le Plan Conjoint des Producteurs de Porcs de l'Ontario. A noter que les informations habituelles sur les marchés de l'Est et de l'Ouest ne sont pas disponibles.

FRUITS ET LÉGUMES

Prix payés au marché central
métropolitain pour les produits
de première qualité
jusqu'à 9 heures a.m.
le 28 juin 1971

FRUITS

FRAISES:	1.75 - 2.00/12 chop.
POMMES: Cortland	2.75 - 3.00,
McIntosh	3.25 - 3.50 /boisseau.

LÉGUMES

ASPERGES:	7.75 - 8.00/24 lb.
BETTERAVES:	1.50/doz.
CÉLÉRI:	5.00/3 doz. de paquet.
CHICORÉE & ESCAROLE:	1.75/16.
CHOUX:	2.00 - 2.50/18.
CHOUX CHINOIS:	4.00/15.
CHOUX-FLEURS:	3.00/12.
CIBOULETTES:	1.00 - 1.25 /doz.
CONCOMBRES:	1.35 - 1.50 /doz.
ÉCHALOTES:	0.75 - 0.80/ doz. de paquet.
ÉPINARDS:	2.00 - 2.35/12 cellos de 10 oz. 1.75 - 2.00 /minot.
LAITUE: Frisée	1.25 - 1.50/24, Boston 1.50/16, Iceberg 1.75 - 2.00/18, Romaine 2.00/16.
PERSIL:	1.00/doz. de paquet.
RADIS:	0.40 - 0.50/doz. de paquet, 2.00 - 2.25/30 cellos de 6 oz.

VENTES PAR LES GROSSISTES

PATATES: I.P.E.	1.75 - 1.85 /50 lb, 0.44 - 0.46/10 lb, N.B. 1.60 - 1.65/50 lb, 0.32 - 0.33/10 lb, N.J. sucrées 6.50 - 7.00/50 lb, Cal. 5.75 - 6.00/50 lb, 3.00 - 3.25/50 lb, Virg. 5.00 - 5.25/100 lb, Idaho Russet 5.00 - 5.50/90 à 100.
-----------------	---

BEURRE, LAIT EN POUDRE, FROMAGE

SEMAINE TERMINÉE
Le 26 juin 1971

Sur le marché de Montréal, le prix du beurre pour les arrivages courants no 1 pasteurisé, admissible 92, 64c, 93, 65c. Prix de vente de la Commission Canadienne du lait, en 56 lb. 65c.

F.A.B. MONTRÉAL

Poudre de lait écrémé; ventes de 25 sacs ou plus. Pulvérisé, Canada 1ère catégorie, sacs, 24c à 27c Cylindre, Canada 1ère catégorie, sacs, 23½c à 24½c. Aliments du bétail, sacs 21½c à 22c.

Poudre de lait de beurre, 19c à 20c.
Poudre de petit lait .05¼c à .05½c.
Caséine 30 mailles nil.
Lait évaporé, caisse 48/16 8.75.
Crème douce la livre, matière grasse (en bidon) 90c.
Prix du fromage: blanc 55.1c et coloré 55.4c.



ANIMAUX VIVANTS

Renseignements fournis par le bureau du Ministère Fédéral de l'Agriculture, Service des Marchés, en collaboration avec les agents à commission (Montreal Livestock Exchange) des deux marchés à bestiaux et des différents acheteurs.

Les cinq vendeurs à commission du marché de l'Ouest, à la Pointe-St-Charles, sont Donovan M.G.; Maher W.H. Enr.; Mitchell & Beall; Ryan & Boyne; et Rodolphe Tassé.

Les vendeurs à commission du marché de l'Est sont: Coopérative Canadienne du Bétail; Maher W.H.; C. Dagenais; et Louis Levine.

Pour renseignements supplémentaires: tél.: 935-4638.

Les réceptions au marché de l'Ouest, à la Pointe St-Charles, lundi, le 28 juin 1971: 286 bovins, 243 veaux, aucun porc, 4 agneaux et moutons.

Les réceptions de bovins, lundi, étaient plus nombreuses que celles de lundi dernier et se composaient de 113 bouvillons, 145 taures et vaches ainsi que de 28 taureaux. Avec une demande modérée, le marché n'était que partiellement actif. Les prix payés, lundi, étaient en général inférieurs à ceux de lundi dernier spécialement pour les bouvillons qui étaient de \$0.75 plus bas.

Les arrivages de veaux étaient aussi plus nombreux et se composaient d'un lot de veaux d'herbe. La demande n'était que passable et le marché était assez lent. Les prix payés, lundi, accusaient une certaine baisse comparés à ceux de lundi dernier.

Aucune réception de porcs. Trop peu de réceptions d'agneaux et de moutons pour établir des prix.

Les réceptions au marché de l'Est, lundi, le 28 juin 1971: 368 bovins, 604 veaux, 16 porcs et 27 agneaux et moutons.

À l'ouverture du marché, lundi, la demande était assez bonne pour toutes les classes et le marché était un peu moins actif. Les réceptions étaient un peu plus nombreuses que celles de lundi dernier et se composaient surtout de vaches laitières. Alors que les prix payés pour les taures et taureaux étaient plus ou moins stables comparés à lundi dernier, les prix payés pour les vaches étaient un peu moins élevés.

Composés de sujets de diverses qualités, les arrivages de veaux, lundi, étaient moins nombreux que ceux de lundi dernier. Le marché était modérément actif et la demande assez bonne pour toutes les catégories. Comparés aux prix de lundi dernier, les diverses catégories rapportaient environ \$2.00 de moins que la semaine dernière.

Trop peu de réceptions de porcs pour établir des prix. Un lot de bons agneaux rapportaient \$37.00 le 100 livres.

MARCHÉ DE L'OUEST

BOUVILLONS

Choix	34.00-34.50
Bons	32.00-33.50
Moyens	29.00-31.50
Communs	24.00-28.75

VACHES

Les meilleures	24.00-24.75
Bonnes	23.00-23.75
Moyennes	21.25-22.75
Communes	20.00-21.00
Très communes	15.00-19.25

TAUREAUX

Bons	26.00-28.25
Ventes jusqu'à	nil
Communs et moyens	21.25-25.00

TAURES

Choix	aucune
Bonnes	27.00
Moyennes	25.25-25.50
Communes	20.50-24.50

VEAUX DE LAIT

Bons	42.00-42.50
Ventes jusqu'à	45.00
Moyens	39.00-41.50
Communs	25.00-38.50

AGNEAUX

Bons	aucun
Communs	aucun
Pour l'abattage rituel	aucun

MOUTONS

Bons	aucun
Communs	aucun

MARCHÉ DE L'EST

BOUVILLONS

Choix	aucun
Bons	aucun
Moyens	aucun
Communs	aucun

VACHES

Les meilleures	25.00-25.25
Bonnes	23.00-24.50
Moyennes	21.50-22.75
Communes	19.00-21.00
Très communes	15.00-18.75

TAUREAUX

Bons	25.50-28.00
Ventes jusqu'à	29.50
Communs et moyens	21.25-25.00

TAURES

Choix	aucune
Bonnes	25.25-25.75
Moyennes	23.50-25.00
Communes	21.00-23.00

VEAUX DE LAIT

Bons	41.00-44.50
Ventes jusqu'à	47.00
Moyens	36.00-40.00
Communs	25.00-35.00

AGNEAUX

Bons	37.00
Communs	aucun
Pour l'abattage rituel	aucun

MOUTONS

Bons	aucun
Communs	aucun

Pas de géant réalisés dans le secteur des engrais chimiques

La fertilisation des sols est un domaine complexe où la vulgarisation rejoint difficilement le cultivateur. Pour remédier à cela, des efforts constants ont été déployés en vue de la création d'un laboratoire central d'analyse de sol. La chose n'a pas été facile, mais on a finalement abouti à des résultats concrets au cours des derniers mois en réunissant autour d'une même table tous les laboratoires de sol du Québec aussi bien ceux de l'Industrie, du ministère de l'Agriculture que ceux de l'Université.

Dans un rapport présenté devant l'assemblée annuelle des Engrais Chimiques du Québec Inc.,

Les analystes, comme on les désignera désormais, poursuivront le travail du Conseil des Productions Végétales du Québec. Ils ont fixé des normes chiffrées aux identifications "pauvre", "moyen" et "riche" qu'offrent depuis peu les grilles de fertilisation apparaissant dans les recommandations 1971 du C.P.V.Q. Enfin, commente M. Hardy, "nous parlerons le même langage et nous parlerons des mêmes choses". Ce dernier a finalement ajouté que dès qu'on aura acquis une nouvelle expérience à l'usage des grilles de fertilisation et des normes établies, on se réunira de nouveau d'un commun accord pour partager et étudier les correctifs susceptibles d'être apportés.

Le C.P.V.Q.

"Jamais si jeune bébé n'a été si braillard... c'est à croire qu'on le nourrit mal ou bien qu'il braillera toute sa vie." Dans son document soumis en accord avec le président sortant des Engrais Chimiques du Québec, M. André De Chevigny, et le responsable du comité agronomique, M. Arthur-J. O'Donoghue, le Directeur technique de l'organisme a caricaturé ainsi le C.P.V.Q. M. Hardy a indiqué que bien des choses ont été faites au nom du Conseil et que maintenant on est heureux de le copier: un conseil l'a suivi et d'autres le suivront.

La première mission du C.P.V.Q. a été complétée au cours des 12 derniers mois.

le Directeur technique de cet organisme, M. Maurice Hardy, a qualifié de "pas de géant" l'entente unanime à laquelle on en est arrivé pour la première fois. Ainsi, on a convenu des méthodes à choisir pour effectuer les analyses, ensuite des protocoles (à suivre) dans l'utilisation de ces méthodes. De telles ententes ont été ensuite unanimement assujetties à vérification et auto-contrôle. En somme, a-t-on expliqué, tout le monde se discipline et le contrôle a été confié à M. Gérard Godbout, de La Poëtière, en attendant la mise sur pied d'un organisme compétent en la matière.

Il s'agissait de faire tourner la roue, de compléter en définitive la collection des informations, tout en publiant quelque chose de moderne. Il restera à améliorer ce braillard... et à éviter qu'on le copie trop souvent. M. Hardy a souligné que le comité agronomique des Engrais Chimiques a grandement contribué à mettre en marche cette nouvelle technique de fertilisation à l'aide des grilles publiées pour la première fois au Canada par le C.P.V.Q. C'était également la première fois, ajoute-t-il, qu'on osait recommander des fertilisations en ne mentionnant que des quantités de N, de P205 et de K20.

Depuis 1971 au Québec, on marche enfin avec les éléments et on a tous le pas. Nous nous servons, poursuit M. Hardy, des outils modernes dont nous nous sommes équipés, à savoir la participation de l'industrie, les ateliers et les comités de travail, de même que la Commission des Sols et de la Fertilité. À travers tous ces éléments, conclut-il, il y a place à une constante amélioration et des échanges heureux. De tels Conseils ou Comités sont des occasions exceptionnelles de rencontres où, désormais, des personnes ne prennent plus d'autres personnes pour des épouvantails à corneille et où règne de plus en plus une atmosphère de confiance.

Conclusions

Au cours de la dernière année d'activités des Engrais

Chimiques, la fertilisation a connu des changements drastiques. Outre la réalisation du vœu de cette association que les analyses de sols soient dorénavant présentées sous forme de livres d'éléments disponibles dans le sol, on note également de l'innovation au niveau des recommandations, l'uniformisation des méthodes d'analyses, des démonstrations estivales communes, etc.

Au plan des recommandations, on a vu pour la première fois au Québec et ce, pour toutes les cultures les plus populaires chez nous, des recommandations pour 9 différentes analyses de sol. On y mentionne les sols organiques et les sols minéraux. On ajoute à ces tables des recommandations touchant les éléments mineurs ou secondaires suivant le cas, de même que des précisions sur les fertilisations de correction, de couverture, d'entretien ou autres. Si on considère que depuis toujours, les recommandations se faisaient à partir de ce qui se faisait ailleurs, en l'adaptant quelque peu et parfois pas du tout, on peut dire que les rôles sont renversés et que le Québec fait maintenant office de pionnier en la matière.

Par ailleurs, à compter du 1er juillet 1971 et par suite d'ententes unanimes, tous les laboratoires, sans exception, utiliseront les mêmes méthodes d'analyse, le même protocole pour ces analyses, et traduiront toujours leur lecture de la même façon, par les mêmes termes. À ce chapitre également, le Québec emboîte le pas avec d'autres associations qui s'orientent dans le même sens dans les états américains du Sud, du Nord-Est et du Mid-West, notamment. Le dénigrement et les jeux de cachettes sont enfin du domaine du passé; il faudra appuyer le nouveau mouvement, le surveiller et en remettre la responsabilité au C.P.V.Q.

Cette année on fera des démonstrations communes avec la participation des Engrais Chimiques et du MAC qui fourniront conjointement la fertilisation, de bonnes semences, les produits de protection chimique et toute la technique moderne pour une production décente. On a sur le même champ la semence, la protection contre les insectes et les maladies et on a la fertilisation. Ce travail dont on est fier devrait être offert à toutes les régions.

On a de plus constaté qu'au 31 décembre 1970, quelque 50% de tous les engrais vendus au cours d'une année étaient déjà livrés sur les fermes. Il s'agit là d'un changement

La loi du Manitoba jugée illégale

FEDCO n'a pas l'intention de suspendre ses opérations

La Fédération des producteurs d'oeufs de consommation du Québec n'a pas l'intention de suspendre ses opérations malgré la décision rendue, lundi, par la Cour Suprême. Le plus haut tribunal du pays a jugé inconstitutionnelle la loi manitobaine portant sur la création d'une régie provinciale des oeufs parce qu'un tel organisme limiterait le commerce interprovincial.

Le jugement unanime des neuf membres du Tribunal ne remet pas en cause la légalité et le fonctionnement de l'agence québécoise FEDCO, de l'avis de l'un des conseillers juridiques de la Fédération, Me Pierre Hébert. Celui-ci souligne à cet effet les différences qui existent entre FEDCO et les dispositions de la loi manitobaine, laquelle du reste n'a jamais été appliquée.

Me Hébert a déclaré notamment à La Terre de Chez Nous qu'il y a déjà eu un jugement dans le cas de la mise en marché des oeufs au Québec et que ce jugement fut porté en appel, sans qu'on y donne suite cependant. Or, a-t-il ajouté, en autant que nous sommes concernés, la Cour Supérieure du Québec a déjà conclu que toutes les opérations de l'Agence FEDCO étaient légales.

Fausse comparaisons

Afin d'obtenir un jugement rapide de la Cour Supérieure du Manitoba, cette dernière province a préparé un projet de législation qui accorderait à une agence de mise en marché des pouvoirs comparables à ceux de FEDCO. Le ministre manitobain de l'agriculture, M. Sam Uskiw, aurait par la suite admis qu'il était bien dans l'intention de son gouvernement de perdre la cause devant la Cour provinciale, pour pouvoir ensuite la porter devant la Cour Suprême.

Il importe de souligner à cet effet, rappelle Me Hébert, que ce même projet de loi manitobain jugé inconstitutionnel ne correspond pas premièrement à l'actuel règlement No 7 qui régit la commercialisation et la mise en marché des oeufs de consommation dans la province de Québec. Il s'inspire plutôt de l'ancien règlement No 6 que le Québec a lui-même jugé bon de réviser depuis.

Bien plus, le projet purement "hypothétique" que le Manitoba a volontairement fait condamner ne s'inscrivait pas dans le contexte légal et pratique qui prévaut au Québec. En tenant compte de l'ensemble des lois et des règlements relatifs à FEDCO et à leur mise en application, les juges n'auraient pas nécessairement conclu que l'existence et l'activité de FEDCO étaient illégales. Cependant, Me Hébert n'a pu commenter l'argumentation des juges de la Cour Suprême, n'ayant pu encore prendre connaissance du texte de leur jugement.

À titre d'information, le juge Roland Martland déclare entre autres dans la décision rendue publique le 28 juin que le projet du Manitoba "affectait non seulement le commerce interprovincial des oeufs mais aussi qu'il nuisait à la régularisation de ce genre de commerce". Il ajoute que parce que cela représente une atteinte au libre commerce entre les provinces, "il constituait une invasion dans le domaine exclusif de l'autorité législative du Parlement canadien en matière de régularisation du commerce".

Or, si on s'en reporte aux différences qui existent dans la rédaction de l'ancien règlement No 6 (sur une copie duquel est basé le jugement de la Cour Suprême) et l'actuel règlement No 7, Me Hébert a noté par exemple que cette nouvelle réglementation adoptée par les producteurs d'oeufs du Québec le 31 mars 1971 admet la pluralité des marques de commerce et qu'il ne permet pas à la fédération de fixer unilatéralement les prix sans tenir compte des conditions du marché. De fait, les représentants de l'industrie et du commerce siègent sur le comité des prix. Il faut aussi noter que les saisies d'oeufs entrés illégalement au Québec ne sont pas faites par FEDCO mais par la Régie des Marchés Agricoles. Il est peut-être bon de signaler enfin que les membres de la Cour Suprême auraient sans doute eu de la difficulté à conclure que FEDCO limite indûment le commerce interprovincial, compte tenu que le règlement de contingement de la Fédération des Producteurs d'oeufs de consommation du Québec protège le commerce interprovincial des oeufs et permet en pratique que 45% des oeufs vendus au Québec proviennent des autres provinces canadiennes.

assez notable par rapport aux années précédentes. Enfin, pour pallier la disparition de l'octroi sur les engrais, les compagnies se sont tournées vers Québec dans l'espérance de voir poindre une politique

de crédit à la production qui pourrait les soulager quelque peu en leur permettant d'améliorer des services techniques déjà existants ou d'en créer d'autres dont l'agriculteur pourrait avoir besoin.

Nouvelle requête en vue d'un plan conjoint des producteurs de porcs

La Fédération des Producteurs de Porcs du Québec, de concert avec l'U.C.C., a rencontré lundi dernier les autorités de la Régie des Marchés Agricoles et elle s'est entendue avec ces dernières sur le dépôt d'une nouvelle requête pour approbation et sanction d'un plan conjoint.

Dans une communication écrite en date du 28 juin au Président de la Régie, le Dr Benoît Lavigne, laquelle lettre accompagnait le dépôt du nouveau texte de requête, la Fédération se déclare prête, avec l'U.C.C., à discuter avec les divers intéressés des modalités qui précisaient dans des projets de règlements ou d'entente, les termes compris dans cette charte.

Outre la Fédération des Producteurs de Porcs du Québec, les parties intéressées au plan conjoint sont la Coopérative Fédérée de Québec, les meuniers, les abattoirs, le Conseil de l'Alimentation et divers groupes de producteurs, naisseurs et fournisseurs qui ont des intérêts dans la production, l'abattage et la mise en marché du porc.